



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1307

th MEETING: 14/15 OCTOBER 1966

ème SÉANCE: 14/15 OCTOBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1307)	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question:	
Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Se- curity Council (S/7540)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1307)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine:	
Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Con- seil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND SEVENTH MEETING

Held in New York, on Friday, 14 October 1966, at 9.30 p.m.

MILLE TROIS CENT SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 14 octobre 1966, à 21 h 30.

President: Lord CARADON (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1307)

1. Adoption of the agenda.

2. The Palestine question:

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken this morning, I shall now, with the consent of the Council, invite the representatives of Israel, Syria and the United Arab Republic to take their seats at the Council table in order to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. A. Eban (Israel), Mr. G. J. Tomeh (Syria) and Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: Before we proceed with the business of our meeting, the representative of Uganda has asked to make a statement to the Council, and I therefore call on him.

3. Mr. KIRONDE (Uganda): Thank you, Mr. President, for calling on me. With your permission, I should like, for the sake of the record and in order to keep the Council informed of developments which have taken place since the incident which took place this morning at the Syrian mission, to read to the Council the following statement:

"The African-Asian Group Members of the United Nations held an urgent meeting tonight to consider

Président: Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1307)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question de Palestine:

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises ce matin, je vais maintenant, avec l'assentiment du Conseil, inviter les représentants d'Israël, de la République arabe unie et de la Syrie à prendre place à la table du Conseil afin de participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. A. Eban (Israël), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. A. El Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant que nous en venions à la question qui fait l'objet de notre séance, le représentant de l'Ouganda a demandé à faire une déclaration devant le Conseil, et je lui donne la parole.

3. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir me donner la parole. Avec votre permission, je voudrais, pour le compte rendu et afin que le Conseil soit informé de l'évolution des événements depuis l'incident qui s'est produit ce matin à la mission syrienne, donner lecture au Conseil de la déclaration suivante:

"Les membres du groupe afro-asiatique des Nations Unies se sont réunis d'urgence ce soir

the shocking assault made by an organized group of American citizens against the Mission of Syria in New York.

"The Group considered this matter with dismay and indignation. It viewed it against the background of various assaults made in the past against personnel of other missions.

"The African-Asian Group felt that the assault concerns not only Syria but all other States Members of this Organization.

"Accordingly, the Group regards this assault as a serious matter and demands urgent steps to punish the attackers, as well as means for the prevention of similar attacks in the future, in order to ensure the safety of representatives of Member States in the United Nations in accordance with the principle of extra-territoriality of diplomatic missions.

"The African-Asian Group decided to send a delegation to the Secretary-General in order to convey to him the deep feelings of the Group and to express its great concern and request him to communicate to the United States Government its protest against what has happened to the Syrian mission, which is not the first incident to have happened to African-Asian delegations."

4. Mr. GOLDBERG (United States of America): I have already reported to the Council on the prompt steps taken by the United States Government with respect to this incident. I did not want to take the time of the Council to amplify what I reported promptly with respect to what we had done, but in view of this statement perhaps an additional statement on my part is called for.

5. You may have noticed, Mr. President, that I was late in coming to the Council meeting this afternoon. That is because, as I told the Council, I personally went to the authorities to sign a complaint on behalf of our Government, charging those involved in this regrettable incident with a violation of our laws. It is probably the first time that that has ever happened, perhaps not only here but elsewhere, where the country's ambassador has become the complainant in the particular case involved. I expressed my regret at that incident and apologized to the country concerned. I now express my regret that the statement which has just been read out did not take notice of what I reported to the Council earlier today. I would think that, in all fairness, it should have done so.

6. The United States will act in accordance with its obligations as the host Government, and no one need be under any impression that we are not fully prepared to discharge our obligations in this regard. That is true now and it has been true in the past when any incidents of this type have risen. I also want to make it very clear that I shall be very glad to discuss this matter with the Secretary-General, with any group at the United Nations, or with any Members of the United Nations, because, as I indicated this morning, I do not

pour délibérer de l'attaque révoltante qui a été commise par un groupe organisé de citoyens américains contre la mission syrienne à New York,

"Le groupe afro-asiatique a examiné cette question avec consternation et indignation. Il l'a étudiée compte tenu des attaques commises dans le passé contre le personnel d'autres missions.

"Le groupe afro-asiatique a estimé que cette attaque ne concerne pas seulement la Syrie mais tous les autres Etats Membres de notre organisation.

"En conséquence, le groupe considère cette attaque comme une affaire grave et demande que des mesures urgentes soient prises pour punir les assaillants ainsi que pour prévenir des attaques semblables à l'avenir, afin de garantir la sécurité des représentants des Etats Membres auprès des Nations Unies conformément au principe de l'extra-territorialité des missions diplomatiques.

"Le groupe afro-asiatique a décidé d'envoyer une délégation au Secrétaire général afin de lui faire part de la profonde émotion du groupe, de lui exprimer sa grande inquiétude et de lui demander de communiquer au gouvernement des Etats-Unis sa protestation au sujet de ce qui s'est passé à la mission syrienne, ce qui n'est d'ailleurs pas le premier incident qui se soit produit pour les délégations afro-asiatiques."

4. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'ai déjà informé le Conseil des mesures que le Gouvernement des Etats-Unis a prises rapidement en ce qui concerne cet incident. Je n'ai pas voulu abuser du temps du Conseil et développer ce que j'ai brièvement exposé quant aux mesures que nous avons prises, mais en raison de cette déclaration, peut-être est-il opportun que j'ajoute quelques mots.

5. Peut-être avez-vous remarqué, Monsieur le Président, que j'étais en retard à la séance du Conseil cet après-midi. C'était, comme je l'ai dit au Conseil, parce que je me suis rendu personnellement auprès des autorités pour signer une plainte au nom de notre gouvernement, accusant les responsables de ce regrettable incident d'avoir enfreint nos lois. C'est probablement la première fois que cela s'est produit, ici ou ailleurs, et que l'ambassadeur d'un pays s'est porté plaignant dans une affaire de ce genre. J'ai exprimé mes regrets de cet incident et présenté mes excuses au pays intéressé. Je regrette maintenant que la déclaration dont il vient d'être fait lecture n'ait pas mentionné ce que j'ai communiqué au Conseil plus tôt dans la journée. Je pense qu'elle aurait dû, en toute équité, en tenir compte.

6. Les Etats-Unis agiront conformément à leurs obligations de gouvernement hôte, et personne ne doit avoir l'impression que nous ne sommes pas pleinement décidés à nous acquitter de nos obligations en la matière. Cela est vrai aujourd'hui comme cela l'a été dans le passé chaque fois que s'est produit un incident de ce genre. Je tiens à préciser également que je serai très heureux de discuter de la question avec le Secrétaire général, avec n'importe quel groupe des Nations Unies, avec tout Membre

view this matter lightly; I view it as a matter of concern to my country and to all Members of the Organization.

7. We have acted vigorously, promptly and firmly in this situation. Perhaps the time has come when the United Nations ought to consider the question of the sanctity of diplomatic missions everywhere, to determine whether or not our prompt action in this matter is being reciprocated in many places throughout the world.

8. The PRESIDENT: Before I call on the representative of the Soviet Union, who has asked to speak, I would myself, as President of the Council, wish to suggest that we should not continue a discussion of this matter now. I think that all of us recognize that this is a serious and urgent matter, and serious and urgent action has been taken both by those who have brought this complaint to the notice of the Council and also by the representative of the United States, who has on three occasions informed us of the action which was proceeding. I did not consider that it would be right to prevent the statements that have already been made from being presented to us, because I thought the matter was urgent and serious. But it would not be my view that under the agenda before us we should continue with a full debate on this matter. If the question is put down for future debate in this Council, as a matter of concern to the United Nations, that will be another question.

9. I shall certainly call on the representative of the Soviet Union, who wishes to speak, but I would put it to him and to others that, having heard the statement and the reply we should not proceed to a debate which is not strictly within the subject that we have included in our agenda.

10. I give the floor to the representative of the Soviet Union.

11. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I thank you, Mr. President, for your inspiring suggestion, but I should like to follow the procedure you have established by allowing two statements to be made on this subject.

12. I whole-heartedly associate the USSR delegation with the statement made by the representatives of the Governments of the African-Asian Group. The significance of what took place today at the mission of Syria—a Member of the United Nations—could hardly be more accurately assessed, and it is enough to add only that an appraisal of this incident was also made by the USSR representative at the 1305th meeting of the Council this morning.

13. Now, in stressing our support of the statement made by the representatives of the African-Asian Group, we should like to draw the Council's attention to the obvious connexion between these instances of

des Nations Unies qui le souhaiterait, car, comme je l'ai indiqué ce matin, je ne prends pas cet incident à la légère; j'en suis profondément préoccupé, comme l'est mon pays et comme le sont tous les Membres de l'Organisation.

7. Nous avons réagi devant cette situation avec vigueur, célérité et fermeté, mais le moment est peut-être venu pour les Nations Unies d'étudier la question de l'inviolabilité des missions diplomatiques où qu'elles se trouvent, afin de déterminer si notre action rapide en la matière est égale dans bien d'autres endroits du monde.

8. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole au représentant de l'Union soviétique qui l'a demandée, je voudrais, en ma qualité de Président du Conseil, suggérer que nous ne poursuivions pas maintenant une discussion sur ce sujet. Nous reconnaissons tous, je pense, que la question est grave et urgente et que des mesures graves et urgentes ont été prises à la fois par ceux qui ont attiré l'attention du Conseil sur cette plainte et par le représentant des Etats-Unis qui nous a déjà à trois reprises informés des mesures en cours. Je n'ai pas estimé devoir empêcher que l'on nous fasse les déclarations qui nous ont déjà été faites, car à mon avis la question est grave et urgente. Mais, étant donné l'ordre du jour dont nous avons à traiter, je ne crois pas qu'il serait bon de poursuivre un débat approfondi à ce sujet. Que cette question fasse ultérieurement l'objet d'un débat au Conseil de sécurité, en tant que sujet de préoccupation pour les Nations Unies, est une autre affaire.

9. Je vais certainement donner la parole au représentant de l'Union soviétique qui désire parler, mais je voudrais lui suggérer, ainsi qu'aux autres orateurs, qu'après avoir entendu la déclaration qui a été faite et la réponse qui a été donnée, nous ne poursuivions pas un débat qui ne rentre pas strictement dans le cadre de la question que nous avons inscrite à notre ordre du jour.

10. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

11. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de la mise en garde que vous avez formulée à mon égard avec tant d'empressement, mais permettez-moi de suivre la procédure que vous avez en fait établie en laissant faire deux déclarations sur cette question.

12. Je tiens à associer pleinement la délégation soviétique à la déclaration faite par les membres du groupe afro-asiatique à l'issue des séances qu'ils ont tenues. On ne peut mieux décrire l'importance des événements qui se sont produits aujourd'hui à la mission d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République arabe syrienne. Qu'il suffise de rappeler l'analyse de cet événement que le représentant de l'Union soviétique a faite, ce matin, à la 1305ème séance du Conseil.

13. Tout en soulignant que notre délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par les membres du groupe afro-asiatique, nous voudrions signaler au Conseil que les violations criminelles des privilèges

criminal violation of the diplomatic privileges and immunities of members of missions of States represented in the United Nations and the sad and reprehensible fact that, as we know, the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations has not yet become law in the territory of the United States, where the Organization's Headquarters are situated.

14. I connect all the episodes which have occurred and the crimes which have been committed against the interests of the United Nations—specifically the firing on the United Nations building in 1965, many cases of violation of the privileges and immunities of ambassadors, particularly from the Asian and African countries, and finally, today's criminal event which jeopardizes the normal conduct of the activities not only of the Council, but of the United Nations as a whole—with the fact that the Convention on Privileges and Immunities which was drafted more than fifteen years ago still does not have the force of law in the territory of the country where the United Nations maintains its Headquarters.

15. I think we must recognize the full significance of this circumstance and that we cannot confine ourselves to the statements that have already been made. We must find out what has been done in regard to all these violations of diplomatic privileges and immunities, and in particular in regard to that criminal event which took place today.

16. The PRESIDENT: I thank the representative of the Soviet Union for observing the request which I put to him by the conciseness of his statement.

17. The discussion will proceed on the subject matter which we have before us this evening, and I give the floor to the first speaker on my list, the Foreign Minister of Israel.

18. Mr. EBAN (Israel): I come to this table to seek the aid of the Security Council for the restoration of peace and security on Israel's borders. I believe that peace-loving men everywhere will approve the urgency with which this meeting was requested and convened. No peace-loving Government ever fears or seeks to delay the urgent discussion of international tensions. The situation created by Syrian policy towards Israel is grave. But there is opportunity for the United Nations to help us bring it to an end. In requesting Security Council assistance the Israel Government expresses and illustrates its desire to prevent further deterioration and to promote the restoration of peaceful conditions.

19. The most recent of the events which excite our concern and our profound indignation are set out in the letter which Mr. Comay addressed to you, Mr. President, on 10 October 1966 [S/7536]. Before midnight, on 7 October, demolition charges exploded underneath two buildings in the Romema quarter in Jerusalem. Damage was caused and four civilians were injured. The tracks of men wearing rubber-soled footwear led from the scene of this attack to the Jordanian border.

et immunités des membres des missions représentées à l'Organisation des Nations Unies qui ont été commises ne sont pas sans rapport avec le fait, fâcheux et regrettable, que la Convention sur les privilèges et immunités n'a toujours pas force de loi sur le territoire des Etats-Unis où est établi le Siège de l'Organisation.

14. Pour ma part, j'établis un lien entre tous ces événements, entre tous ces crimes perpétrés contre l'Organisation des Nations Unies: je pense au bazooka pointé, en 1955, sur le bâtiment de l'Organisation des Nations Unies, aux nombreuses violations des privilèges et immunités d'ambassadeurs, en particulier d'ambassadeurs des pays d'Afrique et d'Asie, qui ont été commises, et aujourd'hui, cet attentat odieux, qui constitue une menace au bon fonctionnement non seulement du Conseil de sécurité, mais de l'Organisation tout entière, et, d'autre part, au fait que la Convention sur les privilèges et immunités, conclue il y a plus de 15 ans, n'a toujours pas force de loi, comme je viens de le dire, sur le territoire du pays où se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

15. A mon avis, il convient d'attacher la plus grande importance à cette situation, et nous ne saurions nous contenter des déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Il est indispensable que nous soyons informés de ce qui a été fait à la suite de toutes ces violations des privilèges et immunités diplomatiques et, tout particulièrement, des mesures qui seront prises à la suite de l'acte criminel qui a été commis aujourd'hui.

16. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Union soviétique d'avoir, par sa concision, tenu compte de ma suggestion.

17. La discussion sera maintenant consacrée à la question que nous devons examiner ce soir, et je donne la parole au premier orateur inscrit, le Ministre des affaires étrangères d'Israël.

18. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais]: Je suis ici pour demander au Conseil de sécurité d'aider à rétablir la paix et la sécurité aux frontières d'Israël. Je crois que les hommes épris de paix partout dans le monde approuveront l'urgence avec laquelle cette réunion a été demandée et convoquée. Aucun gouvernement épris de paix ne craint ou ne tente jamais de retarder la discussion urgente des tensions internationales. La situation engendrée par la politique syrienne envers Israël est grave. Il est toutefois possible aux Nations Unies de nous aider à y mettre fin. En demandant l'aide du Conseil de sécurité, le Gouvernement d'Israël exprime et illustre son désir d'éviter une nouvelle aggravation de la situation et de favoriser le rétablissement de la paix.

19. Les plus récents des événements qui sont à l'origine de notre inquiétude et de notre indignation profondes sont exposés dans la lettre que M. Comay vous a adressée, Monsieur le Président, le 10 octobre 1966 [S/7536]. Avant minuit, le 7 octobre, des charges d'explosifs ont détoné sous deux bâtiments dans le quartier de Romema, à Jérusalem. Il y a eu des dommages et quatre civils ont été blessés. Des empreintes de pas d'hommes portant des chaussures à semelles de caoutchouc conduisaient de la scène de cette attaque à la frontière jordanienne.

20. Twenty-four hours later, in the rural village of Shaar Hag Golan, south of the Sea of Galilee, explosions were heard and flames were seen. Six members of the Israel border police hurried by jeep to the scene of the explosion. When it reached a point ten metres from the scene of the explosion, the jeep was blown up by a mine laid on the road. Four members of the border police patrol were killed; the other two were wounded. This assault took place 1,400 metres from the border. The tracks of three men wearing rubber-soled boots led towards Syrian territory.

21. These cowardly acts of violence directed against peaceful civilians in two widely-separated parts of Israel took place in the tenth month of a year in which eighteen similar assaults had already been executed or attempted. Indeed, two more have been attempted since we laid this complaint before the Security Council. Most of them have been perpetrated in the northern part of our country near the Syrian frontier. Sometimes the attacks have taken a fatal toll, as on 16 May when two civilians were killed as their vehicle struck a mine near Almagor. On 13 July a similar incident at the same place took the lives of two other Israelis and caused great injury to another. If on these and other occasions even heavier casualties were avoided, this was because of good fortune for which the organizers and perpetrators of these assaults deserve no credit at all.

22. On some occasions, as in April, May and twice in September of this year, the raiders struck in the Dead Sea area near Arad and Sodom. They came through Jordanian territory. But their point of origin and their centre of training and indoctrination was Syria. Since January 1965 there have been sixty-one acts of murder, sabotage and mine-laying carried out by armed infiltrators who cross into Israel and, having carried out or attempted to carry out their attack, seek the shelter of Arab territory beyond the border. These are not isolated or unrelated incidents; they form a single, organized system of violence. It is not only to the individual incidents but to the situation which they reflect that I seek to draw the attention of the Security Council. That is why this is the proper table for the discussion. We are not talking only about Romema and Shaar Hag Golan but about whether it is or is not legitimate for a neighbouring State to fight against Israel by guerrilla war when it recoils from a confrontation of regular forces.

23. Who incites and organizes these actions? From which territory do they spring? There is no mystery about the facts. They can all be learned by those who listen to the Syrian Government's radio service or to the published speeches and interviews of Syria's political and military leaders. Thus at 0800 hours on Sunday last, the official Syrian Radio Damascus interrupted its early morning programme to broadcast communiqué No. 53 of the General Staff of El-Assefa. The text of the communiqué reads as follows: "A force from Group 105 penetrated on 8 October into

20. Vingt-quatre heures plus tard, dans le village de Shaar Hag Golan, au sud de la mer de Galilée, on a entendu des explosions et l'on a vu des flammes. Six membres de la police frontalière israélienne se sont rendus en toute hâte en jeep sur les lieux de l'explosion. Lorsqu'ils sont arrivés à 10 mètres de la scène de l'explosion, la jeep a sauté sur une mine posée sur la route. Quatre membres de la patrouille de police frontalière ont été tués et les deux autres blessés. Cette attaque a eu lieu à 1 400 mètres de la frontière. Les traces de pas de trois hommes chaussés de bottes à semelles de caoutchouc menaient vers la frontière syrienne.

21. Ces actes de violence lâchement dirigés contre des civils pacifiques et qui ont eu lieu en deux parties d'Israël très éloignées l'une de l'autre se sont produits dans le dixième mois d'une année au cours de laquelle 18 attaques similaires avaient déjà été exécutées ou tentées. Deux autres ont même été tentées depuis que nous avons porté notre plainte devant le Conseil de sécurité. La plupart ont été effectuées dans la partie septentrionale de notre pays, près de la frontière syrienne. Les attaques ont quelquefois fait des morts: le 16 mai, par exemple, deux civils ont été tués lorsque leur véhicule a heurté une mine près d'Almagor. Le 13 juillet, un incident semblable au même endroit a coûté la vie à deux autres Israéliens et en a blessé grièvement un autre. Si, dans ces cas et dans d'autres encore, on a pu éviter des pertes plus lourdes, le hasard en a été le seul responsable et le mérite n'en revient certainement pas aux organisateurs ni aux auteurs de ces attaques.

22. Dans certains cas, comme en avril, en mai et deux fois en septembre de cette année, les auteurs des raids ont opéré dans la région de la mer Morte, près d'Arad et de Sodome. Ils sont entrés par le territoire jordanien, mais leur point de départ, leur centre de formation et d'endoctrinement était la Syrie. Depuis janvier 1965, il y a eu 61 cas de meurtres, de sabotages et de poses de mines effectués par des infiltrateurs armés qui sont entrés en Israël et qui, après avoir exécuté ou tenté de mener à bien leur attaque, ont cherché refuge en territoire arabe au-delà de la frontière. Ce ne sont pas là des incidents isolés ou sans rapport entre eux: ils font partie au contraire d'un même système organisé de violence. Ce ne sont pas seulement les incidents pris isolément, mais la situation qu'ils révèlent dont je veux entretenir le Conseil de sécurité. Le Conseil est donc l'endroit approprié pour cette discussion. Nous ne parlons pas seulement de Romema et de Shaar Hag Golan, mais de la question de savoir s'il est ou non légitime qu'un Etat voisin combatte Israël par une guérilla tout en se dérochant à un affrontement de forces régulières.

23. Qui incite à ces actes et qui les organise? De quel territoire proviennent-ils? Il n'y a là aucun mystère. Les auditeurs du service de radiodiffusion du Gouvernement syrien, des discours officiels ou des interviews de dirigeants politiques et militaires syriens qui ont été publiés peuvent tous savoir ce qu'il en est. C'est ainsi qu'à 8 heures dimanche dernier la radio officielle syrienne, Radio-Damas, a interrompu son programme du matin pour diffuser le communiqué No 53 de l'état-major général d'El-Assefa. Voici le texte de ce communiqué: "Un élément du

occupied Jerusalem and bombed two buildings. Two demolition charges exploded at 2345 hours and two others at 2400 hours."

24. The description of the explosive charges and the hours of their explosion is an accurate account of the Romema incident in Jerusalem. The same communiqué announced the exploits of Group 23, Group 14 and Group 67 of the El-Fatah storm-troops. The Syrian Government radio concluded: "This is the kind of act which will disturb the sleep of the gangster State".

25. The Security Council will notice that this was communiqué No. 53. Many of the previous fifty-two had been broadcast by the official Syrian radio, sometimes in exaggerated terms, at other times with detailed accuracy. It is evident from the Syrian representative's remarks at a previous meeting of the Security Council, as well as from a letter which we distributed last night, that the Syrian Government may suggest that you draw no substantive conclusions from its official publication by radio of guerrilla communiqués. The Syrian representative said that these broadcasts simply reflect an objective desire to disseminate knowledge. Now surely, the Security Council and world opinion will not be satisfied with that. The proclamation throughout the Middle East of approving statements concerning guerrilla activity against Israel is designed to stimulate that activity, to give it official status and to enlist men in its service. Damascus Radio this morning made a simple declaration. It might have been addressed to this very meeting of the Security Council. This statement reads: "Fedayeen"—that is to say, commando—"activity will not cease. It is the Arab duty to strengthen, not to weaken it."

26. But even if the Syrian representative strangely seeks to wash his hands clean of official broadcasts, he must still confront the published statements of his Government's leaders. The Prime Minister of the Syrian Republic, Mr. Zu'ayen, in a Press conference on 10 October, referred at length to my conversation with the Secretary-General the previous day. The Syrian attitude on the operation of guerrilla groups in Israel was expressed by him in the following words:

"We are not guardians of Israel's safety. We are not resigned to holding back the revolution of the ... Palestinian people. Under no circumstances shall we do so. We shall set the entire area afire, and any Israel movement will result in a final grave for Israel."

27. The following day the Syrian Chief of Staff, General Suwaydani, publicly referred to the operations of guerrilla units against Israel. The General said:

"These activities which are now being carried out are legal activities, and it is not our duty to stop them but to encourage and strengthen them. We are constantly ready to act inside Jordan and inside Israel in order to defend our people and its honour."

groupe 105 a pénétré le 8 octobre dans la zone occupée de Jérusalem et a placé des bombes dans deux immeubles. Deux engins ont explosé à 23 h 45 et deux autres à 24 heures."

24. La description des charges explosives et les heures de leur explosion constituent un récit exact de l'incident de Romema, à Jérusalem. Le même communiqué a annoncé les exploits du groupe 23, du groupe 14 et du groupe 67 des troupes d'assaut d'El-Fatah. La radio du Gouvernement syrien a achevé sur ces mots: "Tel est le genre d'action qui troublera le sommeil de l'Etat gangster."

25. Le Conseil de sécurité observera qu'il s'agissait là du communiqué No 53. Bon nombre des 52 communiqués précédents ont été diffusés par la radio officielle syrienne, parfois en termes exagérés, parfois avec beaucoup d'exactitude et de détails. Des observations faites par le représentant de la Syrie lors d'une séance précédente du Conseil de sécurité, ainsi que d'une lettre que nous avons fait distribuer hier soir, il apparaît nettement que le Gouvernement syrien vous laissera entendre qu'il ne convient pas de tirer des conclusions de fond de la publication par la radio officielle de communiqués de guérilla. Le représentant de la Syrie a rappelé que ces émissions exprimaient simplement un désir objectif de diffuser des informations. De toute évidence, le Conseil de sécurité et l'opinion publique mondiale ne sauraient s'en contenter. La proclamation dans tout le Moyen-Orient de déclarations élogieuses sur l'activité des guérillas contre Israël vise à encourager cette activité, à lui donner un caractère officiel et à recruter des hommes pour y prendre part. Radio-Damas a fait ce matin une déclaration très simple qui aurait pu s'adresser à cette réunion même du Conseil de sécurité. En voici le texte: "L'activité des fedayin" — c'est-à-dire des commandos — "ne cessera pas. C'est le devoir arabe de la renforcer et non de l'affaiblir."

26. Mais, même si le représentant de la Syrie, chose étrange, cherche à se laver les mains des émissions radiophoniques officielles, il doit néanmoins faire face aux déclarations, qui ont été publiées, de ses dirigeants gouvernementaux. Lors d'une conférence de presse tenue le 10 octobre, le Premier Ministre de la République syrienne, M. Zu'ayen, a longuement fait allusion à l'entretien que j'avais eu la veille avec le Secrétaire général. Il a exprimé en ces termes l'attitude syrienne à l'égard de l'action des groupes de guérilleros en Israël:

"Nous ne sommes pas les gardiens de la sécurité d'Israël. Nous ne sommes pas disposés à freiner la révolution du peuple palestinien... Nous ne le ferons en aucun cas. Nous allons enflammer toute la région et tout mouvement d'Israël ne fera que creuser définitivement sa tombe."

27. Le lendemain, le chef d'état-major syrien, le général Suwaydani, a fait publiquement allusion aux opérations de guérilla contre Israël. Il a déclaré:

"Les activités qui sont en train de se dérouler sont justifiées en droit et nous n'avons pas pour devoir de les arrêter, mais bien de les encourager et de les appuyer. Nous sommes constamment prêts à agir en territoires jordanien et israélien pour

We shall mobilize volunteers and we shall give them arms."

28. The Syrian Prime Minister and his Chief of Staff have thus lent their authority to a doctrine which their official spokesmen have long proclaimed throughout their own country and the entire Middle East. The official commentator of Radio Damascus had already announced on 15 August:

"Citizens, the Syrian revolution will not henceforth complain to the United Nations. We shall never be in the position of defense or complainer. Israel will be the one on the defensive and the one to complain. The Syrian revolution which advocated the slogan of 'popular war' will, during the period of preparation for the practical implementation of this slogan, be ever ready to meet and chase aggression The strategy which Syria is now following is a change from the position of defense to the position of attack. Brother citizens, the time has come to use the arms for which our people are paying with their blood and bread to silence the enemy and to smash his morale. Our objective in all the coming instances will be to strike at the positions of aggression within the occupied territory."

29. As if this was not clear enough, Radio Damascus said, three days later: "Syria has resolved to pursue its way by popular revolutionary war. Syria has resolved to launch the campaign." Is this not incitement to war by an official agency of a Member Government?

30. The day before, on 18 August, the Syrian commander, eulogizing a pilot shot down over Israel territory into the Sea of Galilee during an attack on an Israel patrol vessel, had said: "In the battle in which you took part we were, as all know, not responding to blows but delivering blows." On this occasion the General was telling the truth: Syria was not responding to blows but delivering blows.

31. The facts, then, are clear; they are confessed; there is no ambiguity about them. The facts are that Syria mobilizes and supports groups of saboteurs, trains them on Syrian territory in two large camps at Qaboun and Kuneitra, organizes secondary training facilities in Damascus, Dera'a and Banias, sends those guerrilla groups into Israel either directly or through Jordan and Lebanese territory, gloats over their success, both real and imagined, actively sponsors the mobilization of men in their service, and publicly formulates their political aim in terms of "destroying" a sovereign State, Member of the United Nations. No other State in the modern international community, and few in recent history, has ever been as profuse as Syria has recently been in glorifying, advocating and upholding the ambition of launching war, causing havoc and destroying an established and legal international situation in a wave of violence. Syrian leaders and propaganda agencies even pour derision on other Arab States which show less enthusiasm for immediate war. As a Member of the United Nations family for some years I cannot help feeling astonished by the prospect that the most bellicose Government in the United Nations, which is

défendre notre peuple et son honneur. Nous enrôlerons des volontaires et nous les armerons."

28. Le Premier Ministre syrien et son chef d'état-major ont ainsi apporté leur caution à une doctrine que leurs porte-parole officiels proclament depuis longtemps dans leur propre pays et dans tout le Moyen-Orient. Le commentateur officiel de Radio-Damas avait déjà annoncé le 15 août:

"Citoyens, la révolution syrienne ne se plaindra plus désormais aux Nations Unies. Nous ne jouerons jamais le rôle de défenseur ou de plaignant. C'est Israël qui sera sur la défensive et qui sera le plaignant. La révolution syrienne qui préconisait la "guerre populaire" sera toujours, en attendant la mise en pratique de ce principe, prête à faire face à l'agression et à la repousser... La stratégie que suit à l'heure actuelle la Syrie consiste à passer de la défensive à l'offensive. Frères citoyens, le moment est venu d'utiliser les armes que notre peuple paie de son sang et de son pain pour réduire l'ennemi au silence et abattre son moral. Notre objectif, dans tous les cas à venir, sera de frapper aux positions d'agression à l'intérieur du territoire occupé."

29. Comme si cela n'avait pas été assez clair, Radio-Damas a dit trois jours plus tard: "La Syrie a décidé de suivre sa voie par la guerre populaire révolutionnaire. La Syrie a décidé de déclencher la campagne". N'est-ce pas là une incitation à la guerre de la part d'un service officiel du gouvernement d'un Etat Membre?

30. La veille, le 18 août, le commandant en chef syrien, faisant l'éloge d'un pilote abattu en territoire israélien au-dessus de la mer de Galilée au cours d'une attaque sur un vaisseau patrouilleur israélien, avait dit: "Dans la bataille à laquelle vous avez pris part, nous étions, comme chacun sait, non pas en train de répondre à des coups, mais en train d'en donner." A cette occasion, le général disait la vérité: la Syrie ne se défendait pas, elle frappait.

31. Dès lors, les faits sont patents; ils sont avoués; ils ne prêtent à aucune équivoque. Ces faits, les voici: la Syrie mobilise et appuie des groupes de saboteurs, les entraîne en territoire syrien dans deux vastes camps à Qaboun et Kuneitra; elle entretient des installations secondaires d'entraînement à Damas, à Dera'a et à Banias, envoie ces groupes de guérilla en Israël, soit directement, soit au travers des territoires jordanien et libanais; elle applaudit à leurs succès réels ou imaginaires, encourage activement la mobilisation d'hommes qui y serviront, et explique publiquement que leur objectif politique est de "détruire" un Etat souverain, Membre des Nations Unies. Aucun autre Etat de la communauté internationale contemporaine, et peu dans l'histoire récente, n'ont, avec autant de prolixité que la Syrie l'a fait récemment, glorifié, recommandé et encouragé le bellicisme, les destructions et la subversion sous un flot de violence d'une situation internationale acquise et légale. Les dirigeants et les offices de propagande syriens vont même jusqu'à tourner en ridicule d'autres Etats arabes qui manifestent moins d'enthousiasme qu'eux pour la guerre immédiate. Appartenant à l'Organisation des Nations Unies depuis

not in trustful relations with any of its neighbours, might soon present itself for membership in the Security Council, which has the primary responsibility for international peace and security.

32. For there is no doubt in our minds of Syria's direct complicity in these guerrilla activities. Of the two terrorists intercepted and killed in Israel on the night of 7 September, one was identified as Mohammed Yusuf At-tuweili, a member of the Syrian Deuxième Bureau since 1958. The land mines laid at Shaar Hag Golan and at Ma'yan Barukh are standard equipment of the Syrian army, as were the mines used in previous acts of sabotage at Almagor and Mahanayim and elsewhere.

33. Now, those acts would be grave enough if Syria did no more than passively condone them. At meetings held in August of this year, several members of the Security Council protested against Syria's claim that it does not regard itself as "responsible" for the activities of guerrilla groups passing from Syria into Israel territory. For example, the representative of Uganda stated:

"... every State is duty bound to curb the activities of persons resident within its territorial boundaries. This applies to States which give asylum to political refugees. ... the acceptance of refugees carries with it the correlative duty of controlling their political activities in case of any border violation by the refugees against their country of origin or against neighbouring States. The host State is held vicariously liable for the acts committed against other States and is thus estopped from wriggling out of its international obligations." [1294th meeting, para. 7.]

34. The representatives of New Zealand, the United States, and other Member States also pointed out in that discussion that Syria's repudiation of responsibility cannot be sustained, and that the obligation to refrain from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State is absolute and unreserved. It applies just as clearly to Syria in its relations to Israel as between any other States. The Charter protects the independence and integrity of any State—not merely of States whose existence and policy we approve, but any State, whatever our emotional or political attitude towards it may be. This is the law of the Charter; and it also emerges from Syria's signature of the General Armistice Agreement of 1949.

35. In order to understand Israel's view and position, Member States here represented can do no better than put themselves in our place. You must imagine that armed units are sent into your territory to murder your citizens, to terrorize your countryside, to destroy water supplies and farm property, to blow

quelques années, je ne puis m'empêcher d'être étonné à la pensée que le gouvernement le plus belliqueux de notre organisation, gouvernement qui n'entretient de relations confiantes avec aucun de ses voisins, puisse demander sous peu à faire partie du Conseil de sécurité, organisme responsable au premier chef de la paix et de la sécurité internationales.

32. En effet, nul doute n'existe dans notre esprit quant à la complicité directe de la Syrie dans ces activités de guérilla. Sur les deux terroristes arrêtés et tués en Israël dans la nuit du 7 septembre, l'un a été identifié comme étant Mohammed Yusuf At-tuweili, membre du Deuxième Bureau syrien depuis 1958. Les mines terrestres posées à Shaar Hag Golan et à Ma'yan Baruch font partie de l'équipement courant de l'armée syrienne, tout comme les mines utilisées lors d'actes de sabotage antérieurs commis à Almagor, Mahanayim et ailleurs.

33. Or, ces actes seraient déjà assez graves si la Syrie n'avait fait que les excuser passivement. Lors de réunions tenues en août de cette année, plusieurs membres du Conseil de sécurité ont protesté contre l'affirmation par la Syrie qu'elle ne se considérerait pas comme "responsable" des activités des groupes de guérilla passant depuis la Syrie en territoire israélien. C'est ainsi que le représentant de l'Ouganda a déclaré:

"... chaque Etat doit refréner les activités des personnes qui résident à l'intérieur de ses frontières territoriales. Ceci s'applique aux Etats qui donnent asile à des réfugiés politiques. ... accueillir des réfugiés entraîne, corrélativement, l'obligation de contrôler leurs activités politiques s'il y a violation de frontière par ces réfugiés soit contre leur pays d'origine, soit contre les Etats voisins. A l'Etat hôte incombe une responsabilité pour fait d'autrui pour tout acte commis contre les autres Etats et il lui est ainsi interdit d'éluder ses obligations internationales." [1294ème séance, par. 7.]

34. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et d'autres Etats Membres ont eux aussi souligné au cours des débats qu'on ne saurait admettre le refus par la Syrie de ses responsabilités, et que l'obligation de ne pas faire usage de la force, et de ne pas menacer d'en faire usage, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat quelconque est une obligation absolue et sans réserves. Ce principe s'applique aussi indiscutablement à la Syrie dans ses rapports avec Israël qu'aux relations entre d'autres Etats. La Charte garantit l'indépendance et l'intégrité de tout Etat: non seulement de ceux dont on approuve l'existence et la politique, mais bien de tout Etat, quels que soient nos sentiments ou notre opinion politique à son égard. Telle est la règle posée par la Charte; et cette règle, la Syrie l'a sanctionnée par ailleurs en signant, en 1949, la Convention d'armistice général.

35. Pour comprendre le point de vue et la position d'Israël, les Etats Membres ici représentés ne sauraient mieux faire que de se mettre à sa place. Il vous faut imaginer que des groupes armés sont envoyés sur votre territoire pour tuer vos concitoyens, semer la terreur dans vos champs, détruire

up buildings in rural and urban areas, to disrupt the peaceful rhythm of daily life, to "set the entire area afire", in the picturesque words of the Syrian Prime Minister. You must further imagine that all this activity is openly proclaimed, sponsored, organized, and set in motion by a neighbouring Government with the explicit motive of preparing what it called "a popular war" for the destruction of your sovereignty and your independence. What would your Governments do after months and years of such activity? Would not the cessation of those outrageous encroachments become a primary national objective?

36. Let me then state the problem in all its simplicity. We have strong—indeed, irrefutable—evidence for our conviction that the Syrian Government virtually says to itself: "We cannot attack or destroy Israel by the direct confrontation of our armies for various military and political reasons. But we may try to secure a similar result with less risk to ourselves and with relatively small effort by supporting and encouraging infiltration of paramilitary bands which will convulse daily life in Israel and deny it the possibility of peaceful existence within its borders". Is this not Syrian policy? I think everybody inside and outside this room knows that it is.

37. Syrian ministers, commanders and representatives speak and act as if their Government is free from obligations relating to Israel's security. Nothing could be further from the truth. Syria's refusal to recognize Israel or to have relations with it—a regrettable refusal—does not release it from its obligations. It merely bears witness to its Government's lack of realism and of international responsibility. Israel's sovereignty is not subject to Syria's consent. Israel's independence is an irrevocable event of world history. It touches the oldest of human memories. It makes a potent appeal to the modern historic imagination. But, above all, it is an organic part of the international order and of the United Nations system, and it creates a system of international rights and duties which not even its adversaries are free to ignore. Whether it likes it or not, irrespective of all its views and emotions about Israel, Syria has legal obligations towards Israel, obligations which it is bound to respect and which Israel is entitled to invoke.

38. Now, the central question is whether Syria recognizes or repudiates these obligations. This is the heart and essence of our discussion today; this is what we have come here to try to clarify. Syria is committed by its membership in the United Nations to respect the political independence and territorial integrity of Israel, as of all other Member States; to abstain from the threat or use of force against that integrity and independence, and to seek a settlement of all disputes concerning Israel exclusively by

les réserves d'eau et les installations de ferme, faire sauter les édifices à la campagne et en ville, interrompre le cours paisible de la vie quotidienne, "enflammer toute la région", comme l'a dit de façon pittoresque le Premier Ministre syrien. Imaginez encore que toutes ces activités soient ouvertement proclamées, encouragées, organisées et déclenchées par le gouvernement d'un pays voisin, dont l'intention explicite est de préparer ce qu'il a appelé une "guerre populaire" visant à détruire votre souveraineté et votre indépendance. Que ferait votre gouvernement lorsque ces activités se seraient répétées mois après mois, année après année? Mettre fin à ces sanglantes ingérences ne deviendrait-il pas le premier objectif de la nation?

36. Exposons donc le problème dans toute sa simplicité. Nous avons de fortes preuves — des preuves, à la vérité, irréfutables — à l'appui de notre conviction qu'en fait le Gouvernement syrien raisonne ainsi: "Nous ne pouvons pas attaquer ou détruire Israël dans un affrontement direct de nos forces armées, et cela pour diverses raisons militaires et politiques. Mais nous pouvons essayer d'obtenir un résultat semblable, à moindre risque pour nous-mêmes et avec relativement peu d'efforts, en soutenant et en encourageant l'infiltration de groupes paramilitaires qui bouleverseront la vie quotidienne d'Israël et lui ôteront la possibilité d'une existence paisible à l'intérieur de ses frontières". N'est-ce pas là la politique syrienne? Je crois que tout le monde le sait, ici et ailleurs.

37. Les ministres, les chefs militaires et les représentants de la Syrie parlent et agissent comme si leur gouvernement était affranchi de toute obligation en ce qui concerne la sécurité d'Israël. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Le refus syrien de reconnaître Israël ou d'entretenir des rapports avec lui — refus regrettable — ne libère pas la Syrie de ses obligations. Il témoigne simplement que son gouvernement manque de réalisme et du sens de ses responsabilités internationales. La souveraineté israélienne ne dépend pas d'un assentiment syrien. L'indépendance d'Israël constitue un événement irréversible de l'histoire universelle. Elle touche aux plus anciens souvenirs de l'homme. Elle s'adresse avec force au sens historique des nations. Mais surtout, elle fait partie intégrante de l'ordre international et du système représenté par l'Organisation des Nations Unies; elle crée un ensemble de droits et de devoirs internationaux que ses adversaires mêmes ne sont point libres d'ignorer. Que cela lui plaise ou non, et quels que soient ses opinions et ses sentiments à l'égard d'Israël, la Syrie a envers Israël des obligations juridiques qu'elle doit respecter et qu'Israël a le droit d'invoquer.

38. Ceci dit, la question essentielle est de savoir si la Syrie reconnaît ou désavoue ces obligations. Voilà le fond et l'essence de notre débat d'aujourd'hui; c'est pour tenter d'y jeter la lumière que nous sommes venus ici. Du fait de son appartenance à l'Organisation des Nations Unies, la Syrie est tenue de respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'Israël, comme celle de tous les autres Etats Membres; elle est tenue de s'abstenir de la menace ou de l'usage de la force contre cette inté-

peaceful means. To these general obligations which our Charter lays upon it must be added the contractual obligations which Syria has undertaken in the Agreement which it signed with the Government of Israel seventeen years ago, on that very hill near Mahanayim, where so many recent acts of infiltration and sabotage have since been carried out.

39. Under the 1949 Agreement, Syria is supposed not to launch a "popular war" but, on the contrary, to regard the armed conflict with Israel as "permanently liquidated". It is its legal and political duty to refrain from "undertaking, planning or threatening any aggressive action against Israel"; to recognize Israel's "right to security and freedom from force or attack"; to promote "a transition to permanent peace"; and to practice all of these restraints "until a peaceful settlement between Israel and Syria is achieved".

40. Of special importance in the present context is article III, paragraph 3, of the 1949 Armistice Agreement, the relevant paragraph of which I quote in full:

"No warlike act or act of hostility shall be conducted from territory controlled by one of the Parties to this Agreement against the other Party or against civilians in territory under control of that Party."^{1/}

And the Parties which signed the Agreement are the Government of Syria and the Government of Israel. How can these obligations possibly be reconciled with the frivolous contention that Syria is not responsible for preventing hostile acts conducted against Israel from its territory? It is responsible. How can Syria assert to itself the right to sponsor, praise, approve and facilitate a so-called "popular war" against a State whose right of security and freedom from fear of attack it has most solemnly undertaken to respect?

41. After the 1949 Agreement was signed, at a meeting of the Security Council in 1949 the Syrian representative in the Council made a statement which still re-echoes in my ears. This is what he said:

"As Mr. Eban knows full well, my Government entered into armistice negotiations only after most serious reflection. It did so, because there was an urgent appeal from the Security Council, and my Government has always been a good Member of the United Nations. Having entered into the armistice negotiations, which were long and arduous, my Government—as Mr. Eban also knows—did not authorize the signing of an armistice agreement until it had examined every provision most carefully.

^{1/} Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 2.

grité et cette indépendance, et de poursuivre le règlement de tous les différends touchant à Israël par les seuls moyens pacifiques. A ces obligations de portée générale que lui impose notre charte, il faut ajouter les obligations contractuelles que la Syrie a assumées par la convention qu'elle a signée avec le Gouvernement d'Israël il y a 17 ans, sur cette même colline, proche de Mahanayim, où tant d'actes récents d'infiltration et de sabotage ont eu lieu depuis lors.

39. Aux termes de la Convention de 1949, la Syrie est supposée ne pas déclencher de "guerre populaire", mais au contraire, considérer le conflit armé avec Israël comme "définitivement liquidé". Elle a pour devoir juridique et politique de s'abstenir "d'entreprendre, de projeter aucune action agressive contre Israël ni de le menacer d'une telle action" pour reconnaître le droit d'Israël "d'être en sécurité et d'être libéré de la crainte d'une attaque de forces armées"; de favoriser "une transition à l'état de paix définitif"; de se soumettre à toutes ces obligations "jusqu'à la réalisation d'un règlement pacifique" entre Israël et la Syrie.

40. Particulièrement important, dans le contexte actuel, est le paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice de 1949, dont je cite in extenso le paragraphe pertinent:

"Aucun acte de guerre ou d'hostilité ne sera dirigé du territoire contrôlé par l'une des Parties contre l'autre Partie ou contre des civils d'un territoire contrôlé par celle-ci^{1/}."

Et les Parties signataires de cette convention sont le Gouvernement syrien et le Gouvernement israélien. Comment peut-on concilier ces obligations avec l'assertion futile selon laquelle la Syrie n'est pas responsable de la prévention d'actes hostiles menés contre Israël à partir de son territoire? Elle en est responsable. Comment la Syrie peut-elle s'arroger le droit de diriger, de glorifier, d'approuver et de faciliter une guerre dite "populaire" contre un Etat dont elle s'est engagée solennellement à respecter le droit d'être en sécurité et d'être libéré de la crainte d'une attaque des forces armées?

41. Après la signature de la Convention de 1949, lors d'une séance du Conseil de sécurité, en 1949, le représentant syrien au Conseil a fait la déclaration suivante qui retentit encore dans mes oreilles. Voici ce qu'il disait:

"Comme le sait fort bien M. Eban, mon gouvernement ne s'est décidé à entamer les pourparlers d'armistice qu'après mûre réflexion. S'il l'a fait, c'est en raison de l'appel urgent que lui a adressé le Conseil de sécurité et parce que la Syrie a toujours été consciente de ses devoirs en tant que Membre des Nations Unies. Après avoir participé aux longues et difficiles négociations d'armistice, mon Gouvernement — M. Eban ne l'ignore pas non plus — n'a donné son consentement à la signature de la convention qu'après en avoir minutieusement examiné toutes les clauses.

^{1/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 2.

"The Government of Syria honours its word and fully respects agreements into which it enters."^{2/}

Very different language from all this business about a gangster State.

42. Is it far-fetched to suggest that the Syrian Government which signed an Agreement with the accredited representatives of the Government of Israel after "examining every provision most carefully" might examine those provisions most carefully again? Surely Syria can be called by the international community, by the Security Council and by Israel to carry out the obligations of non-aggression to which it has set its hand. Syria is legally bound to take vigorous steps to prevent any act of hostility being conducted by anyone from Syrian territory against Israel, or against civilians in Israel. These are the terms of article III, paragraph 3, of the 1949 Agreement. These cannot be reconciled with the sixty-five acts of violence, of terror and insecurity bursting out at a different part of the country, day and night.

43. These principles of the United Nations Charter and these provisions of the 1949 Agreement between Syria and Israel are reflected in the recent jurisprudence of the United Nations. Less than one year has elapsed since the General Assembly, with Syrian and Israel support, and on Soviet initiative, adopted a "Declaration on the Inadmissibility of Intervention in the Domestic Affairs of States and the Protection of Their Independence and Sovereignty" [resolution 2131 (XX)]. Some of the statements in that Declaration have an almost uncanny relevance to the very activity against which Israel has brought complaint. I quote from paragraphs 1 and 2 of this Declaration which all Members of the United Nations supported on 21 December 1965:

"... armed intervention and all other forms of interference or attempted threats against the personality of the State or against its political, economic and cultural elements, are condemned.

"... no State shall organize, assist, foment, finance, incite or tolerate subversive, terrorist or armed activities directed towards the violent overthrow ... of another State ...".

Is there the slightest resemblance between this Declaration and the contention of Syrian leaders—if this is their contention—that they have a right not merely to "tolerate", but actively to promote acts of terrorism beyond their frontier with the declared aim of overthrowing another State of whose existence they disapprove? Can there be any doubt that Syria is violating the most fundamental principles of the international order both by the actions which it organizes and by the doctrine of juridical irresponsibility which it adduces to justify them?

"Le Gouvernement de la Syrie fait toujours honneur à sa parole et respecte pleinement les engagements auxquels il a souscrit^{2/}."

Langage qui tranche fort avec tout ce qu'on raconte sur un "Etat gangster".

42. Est-ce aller très loin que de suggérer au Gouvernement syrien, lequel a signé une convention avec le représentant accrédité du Gouvernement israélien après en avoir "minutieusement examiné toutes les clauses", qu'il examine à nouveau ces dispositions avec le plus grand soin? La communauté internationale, le Conseil de sécurité et Israël peuvent certainement exiger de la Syrie qu'elle s'acquitte des obligations de non-agression qu'elle a signées. La Syrie est juridiquement tenue d'agir vigoureusement pour prévenir tout acte d'hostilité mené par quiconque à partir du territoire syrien contre Israël ou contre des civils en Israël. Tels sont les termes du paragraphe 3 de l'article III de la Convention de 1949. On ne saurait les concilier avec les 65 actes de violence, de terreur et de trouble commis en différents endroits du pays, de jour et de nuit.

43. Ces principes de la Charte des Nations Unies et ces dispositions de la Convention de 1949 signée entre la Syrie et Israël sont repris par la jurisprudence récente des Nations Unies. Moins d'une année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale, avec le soutien syrien et israélien et sur l'initiative soviétique, a adopté une "Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté" [résolution 2131 (XX)]. Quelques-uns des éléments de cette déclaration s'appliquent étrangement aux activités mêmes dont Israël est venu se plaindre. Je cite les passages suivants des paragraphes 1 et 2 de cette déclaration que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont approuvée le 21 décembre 1965:

"... non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigée contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont condamnées."

"... Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomentier, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ..."

Y a-t-il la moindre ressemblance entre cette déclaration et la prétention des dirigeants syriens — si telle est leur prétention — selon laquelle ils ont non seulement le droit de "tolérer", mais encore d'encourager activement des actes de terrorisme commis au-delà de leur frontière avec pour objectif déclaré le renversement d'un autre Etat dont ils désapprouvent l'existence? Peut-on douter un instant que la Syrie ne soit en train de violer les principes les plus fondamentaux de l'ordre international, à la fois par les actions qu'elle organise et par la doctrine de non-responsabilité juridique qu'elle invoque pour les justifier?

^{2/} Ibid., No. 36, 434th meeting, p. 30.

^{2/} Ibid., No. 36, 434ème séance, p. 30.

44. I have drawn the Council's detailed attention to the conflict between Syria's policies and Syria's international obligations. I have done so because aggressive acts inevitably flow from aggressive policies. I am aware that even the formal acceptance of obligations does not always lead to their precise fulfilment. But no State is likely to fulfil obligations which it does not even recognize. The experience in other parts of our country conclusively proves that the borders between any Arab State and Israel are just as peaceful or just as turbulent as the neighbouring Arab State wishes them to be. Recent incursions of guerrilla units into Israel from States other than Syria arise not from the policies of those States, but from an illicit and unwanted use of their territory at Syria's initiative. This, of course, does not liberate other States from the duty of vigilance and prevention. We hold them to this responsibility. But there is no doubt that the policy of infiltration, murder and sabotage against Israel, the training and financing of commando units, that policy will stand or fall by Syria's decision. This so-called vicarious "popular war" against Israel from the north will continue if Syria wishes it to continue. It will cease very quickly if Syria wishes it to cease.

45. My colleagues and I in the Government of Israel have given much thought in recent days to the problem of our policy towards Syria. I deem necessary, in the international interest, to say what that policy is. In the General Assembly I expressed our willingness to negotiate a peace settlement with neighbouring States. This, however, is not immediately realistic and we shall not press it. We shall be satisfied with something less. We want nothing from Syria—nothing—except the precise fulfilment of its obligations towards Israel as laid down in the United Nations Charter and in the 1949 Agreement. We wish to know whether Syria acknowledges these minimal international duties; and rather, if it acknowledges them, it will work for their fulfilment. We make no claims against Syria's sovereignty or integrity. We do not covet an inch of Syrian territory or of the territory of any other State. We have no interest in the character of its régime, in its social philosophy or in the orientation of its international policies. Our attitude towards Syria is governed by one consideration alone: by its readiness to affirm and to practise the obligations which it has contracted towards Israel by its signature of the Charter and by its bilateral Agreement with us.

46. I put these matters with emphasis because gross distortions of truth are being diffused in certain places. You may hear it said, or see it written, that Israel, on its own account or in league with others, is planning to overthrow the present Syrian régime. That is utterly false. It is a dangerous falsehood. Nobody who is sincerely concerned with peaceful coexistence will lend his hand to such slanders. Our vision of the Middle East is of an area marked by

44. J'ai attiré en détail l'attention du Conseil sur le conflit qui existe entre la politique de la Syrie et ses obligations internationales. Je l'ai fait parce que des politiques agressives conduisent inévitablement à des actes d'agression. Je sais bien que même la reconnaissance officielle d'obligations n'aboutit pas toujours à leur observation scrupuleuse. Mais il est peu probable qu'un Etat remplisse des obligations qu'il ne reconnaît même pas. L'expérience faite dans d'autres parties de notre pays prouve de manière concluante que les frontières entre un Etat arabe quelconque et Israël sont exactement aussi calmes ou aussi tourmentées que le désire l'Etat arabe voisin. Les récentes incursions de groupes de guérilla en territoire israélien à partir d'Etats autres que la Syrie ne sont pas dues à une politique de ces Etats, mais à l'utilisation illicite, sans qu'ils le veuillent, de leur territoire sur initiative syrienne. Cela, naturellement, ne dispense pas les autres Etats de leurs obligations de vigilance et de prévention. Nous les en tenons pour responsables. Mais, sans doute aucun, la politique d'infiltration, de meurtre et de sabotage menée contre Israël, l'entraînement et le financement de groupes de commandos, tout cela continuera ou s'interrompra selon ce que décidera la Syrie. Cette prétendue "guerre populaire" par délégation menée contre Israël depuis le nord continuera si la Syrie le désire. Et elle cessera très vite si la Syrie le désire.

45. Mes collègues et moi-même, au Gouvernement israélien, avons beaucoup réfléchi, ces derniers jours, aux problèmes que pose notre politique envers la Syrie. Dans l'intérêt de l'ordre international, j'estime nécessaire de dire ce qu'est cette politique. Devant l'Assemblée générale, j'ai dit que nous sommes disposés à négocier un règlement pacifique avec les Etats voisins. Cela, toutefois, n'est pas réaliste dans l'immédiat, et nous n'insisterons pas. Nous nous contenterons de moins. Nous ne demandons rien à la Syrie; rien, sinon l'exécution précise des obligations qu'elle a contractées envers Israël aux termes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention de 1949. Nous voulons savoir si la Syrie reconnaît ce minimum d'obligations internationales; et surtout si, dans l'affirmative, elle s'y conformera. Nous n'émettons aucune revendication contraire à la souveraineté ou à l'intégrité de la Syrie. Nous ne convoitons pas un pouce du territoire syrien ou du territoire de quelque autre Etat que ce soit. Nous ne nous intéressons pas à la nature de son régime, à la philosophie qui gouverne ses rapports sociaux ou à l'orientation de sa politique internationale. Notre attitude à l'égard de la Syrie est guidée par une considération, une seule: sa volonté de reconnaître et de remplir les obligations qu'elle a contractées envers Israël en signant la Charte et en concluant avec nous un accord bilatéral.

46. J'insiste sur ces points, en raison des déformations grossières qu'en certains endroits l'on fait subir à la vérité. Vous avez pu entendre dire, ou lire, qu'Israël, pour son propre compte ou de connivence avec d'autres pays, projette de renverser le régime syrien actuel. Cela est complètement faux, et d'une fausseté dangereuse. Jamais quelqu'un qui est soucieux de coexistence pacifique ne répandra de telles calomnies. Nous voyons dans le Moyen-

the pluralism and diversity of its sovereignties, its cultures, its traditions and its forms of social organization. Indeed much of the tension in Middle Eastern life today arises from the salutary refusal of independent States, Arab and non-Arab, to accept domination or hegemony, whether from outside the region or from within.

47. We do not conceal our own fidelity to parliamentary democracy, but we accept it as normal that other Governments in our region and elsewhere have divergent views on social and political organization and on international policies. Any Government, in Syria or elsewhere, which respects Israel's integrity and independence and Israel's daily peace will encounter a reciprocal respect on Israel's part.

48. Members of the Council may also read reports which assert that Israel has now concentrated forces for an assault on Syria. This allegation is so untrue that it is difficult to believe that it is sincerely held. The decision that my colleagues and I have taken is to concentrate not our troops on the frontier but our efforts here in the Security Council.

49. We have some thirty declarations by official Syrian sources expressing an intention to destroy Israel by war. One of them is by the Head of the Syrian State, broadcast by Radio Damascus on 22 May 1966: "We raise the slogan of the people's war. We want total war with no limits. A war which will destroy the Zionist existence." The other statements are in the same sense. These policies and the actions which express them are responsible for the tension that now disturbs the Israel-Syrian area. Those in the Middle East who enunciate and practise such policies, those outside the Middle East who treat them with indulgence or complacency, those who diffuse and publish false reports about Israel's policies and intentions and troop movements, all contribute to the increase of international tension. There are no Israel troop concentrations on or near the Syrian frontier. Ours is an open society in which this fact can readily be ascertained. But, in view of false reports, diffused by Syria and others, concerning the alleged concentration of forces with a view to an alleged Israel plan of attack, we formally indicated last night to the Chief of Staff of UNTSO, General Bull, that we would be ready for him to carry out an immediate and free inspection in order to ascertain whether there is any concentration of troops or any disquieting build-up of forces in the frontier area. We would expect this inspection to embrace both sides of the border, but we do not even stipulate that as a condition. If he wants, let him inspect the position on the Israel side alone and report.

Orient une région caractérisée par le pluralisme et la diversité de ses souverainetés, de ses cultures, de ses traditions et de ses formes d'organisation sociale. A la vérité, la tension qui règne aujourd'hui au Moyen-Orient provient en grande partie du refus salutaire opposé par des Etats indépendants, arabes et non arabes, à l'imposition de toute domination ou hégémonie, qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur de la région.

47. Nous ne cachons pas que nous sommes fidèles à la démocratie parlementaire, mais nous considérons tout à fait normal que d'autres gouvernements, dans notre région et ailleurs, aient des conceptions différentes des nôtres en matière d'organisation sociale et politique ou de politique internationale. Tout gouvernement, en Syrie ou ailleurs, qui respecte en Israël l'intégrité, l'indépendance et la paix de chaque jour sera en retour respecté par notre pays.

48. Les membres du Conseil ont peut-être lu des rapports où il est affirmé qu'Israël a maintenant concentré des forces pour lancer une attaque contre la Syrie. Cette affirmation est tellement dénuée de fondement qu'il est difficile de croire qu'elle puisse être faite sincèrement. La décision que mes collègues et moi-même avons prise n'est pas de concentrer nos troupes sur la frontière, mais de déployer tous nos efforts au Conseil de sécurité.

49. Il nous est parvenu une trentaine de déclarations émanant de sources syriennes officielles exprimant l'intention de détruire Israël par la guerre. L'une d'entre elles émane du Chef de l'Etat syrien et a été diffusée par Radio-Damas le 22 mai 1966; en voici le texte: "Nous faisons nôtre le slogan de la guerre du peuple. Nous voulons une guerre totale sans limites, une guerre qui détruise les sionistes." Les autres déclarations vont dans le même sens. Cette politique et les actes qui la traduisent sont la cause de la tension qui perturbe actuellement la zone israélo-syrienne. Ceux qui en Moyen-Orient proclament et pratiquent une telle politique, ceux qui en dehors du Moyen-Orient traitent ces gens avec indulgence ou complaisance, ceux qui diffusent et publient de faux rapports sur la politique, les intentions et les mouvements de troupes d'Israël, contribuent tous à accroître la tension internationale. Il n'y a pas de concentration de troupes israéliennes à la frontière syrienne ou à proximité de celle-ci. Notre régime étant démocratique, il est aisé de vérifier que cette affirmation est exacte. Mais, en raison des faux rapports publiés par la Syrie et par d'autres pays au sujet d'une prétendue concentration de forces israéliennes en vue d'une prétendue attaque, nous avons officiellement informé hier soir le chef d'état-major de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général Bull, que nous serions prêts à le laisser procéder librement et immédiatement à une inspection permettant de vérifier s'il existe des concentrations ou un renforcement inquiétant des troupes dans la zone frontière. Nous souhaiterions que cette inspection se fasse des deux côtés de la frontière, mais nous n'en avons même pas fait une condition. Si le général Bull le désire, il peut très bien n'inspecter que les positions situées du côté israélien et faire ensuite son rapport.

50. I thus return to the murderous incidents and to the policy statements in favour of guerrilla war which caused us to ask for consideration of our complaint by the Security Council in the exercise of its primary responsibility for international peace and security. Even in the few hours that have elapsed since we submitted our complaint more incidents involving more injury to more Israelis have occurred.

51. Every government has the national right and the international duty to defend its territory and population against aggression in the exercise of its inherent right of self-defence. What we seek from members of this Council is the achievement of these aims by peaceful means, including solemn and emphatic condemnation of the hostile acts, the illicit infiltrations and the incitement to war practised and supported by the Syrian Government. The bloodshed must stop. The border must be respected as a barrier against any arbitrary crossing whether of troops or of people calling themselves a popular army.

52. In addition to this urgent and indispensable action, we propose that both parties to the Syrian-Israeli dispute reaffirm at this table their intention to abstain from the use or threat of force against each other's political independence and territorial integrity. I give that assurance to Syria on Israel's belief. Is the Syrian representative here prepared to affirm it in relation to Israel?

53. I have already referred to our readiness for an immediate inspection of the alleged military build-up. I also suggest that both Israel and Syria specifically reaffirm article III, paragraph 3, of the 1949 Agreement forbidding any advance of armed forces or guerrilla groups or other persons beyond the armistice demarcation line; and that they specifically pledge to the Council their determination to work actively to prevent the conducting of any act of hostility from their territory against the other party. Is the Syrian Government prepared, as we are, to speak and work against the existence, the training and the operation of guerrilla units against any neighbouring State? Its answer to that question is of crucial importance.

54. If these principles are reaffirmed, we are ready to discuss with Syrian representatives the methods and measures to be adopted in order to make the frontier utterly secure against all military actions, infiltrations and guerrilla war.

55. The issue is the continuation of a particularly elusive and insidious form of aggression, with all its consequences, or the restoration of that minimal stability described in the 1949 Agreement. The Security Council is called upon to express itself in clear condemnation of a concerted, organized and

50. Je reviens maintenant aux incidents sanglants et aux déclarations officielles prônant la guérilla qui nous ont incités à demander au Conseil de sécurité d'examiner notre plainte dans l'exercice de sa responsabilité essentielle, qui est de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Même, pendant les quelques heures qui se sont écoulées depuis que nous avons saisi le Conseil, de nouveaux incidents se sont produits faisant d'autres victimes israéliennes.

51. Tout gouvernement a le droit, à l'égard de son pays, et le devoir, à l'égard de la communauté internationale, de défendre son territoire et sa population contre toute agression, et cela dans l'exercice de son droit inhérent à la légitime défense. Ce que nous demandons aux membres du Conseil, c'est qu'on nous laisse remplir ces devoirs par des moyens pacifiques, et notamment en condamnant formellement les actes hostiles, les infiltrations illicites, les provocations à la guerre auxquels se livre le Gouvernement syrien ou qu'il appuie. Il faut que cessent les effusions de sang. Il faut que la frontière soit respectée et s'oppose à tout passage arbitraire, qu'il s'agisse de troupes ou d'éléments qui disent appartenir à une armée populaire.

52. Outre ces mesures urgentes et indispensables, nous proposons que chacune des deux parties au différend israélo-syrien réaffirme à cette table son intention de s'abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force pour porter atteinte à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'autre partie. Au nom d'Israël, je donne cette assurance à la Syrie; le représentant syrien ici présent est-il disposé à donner cette même assurance à Israël?

53. J'ai déjà dit que nous sommes prêts à accepter une inspection immédiate des préparatifs militaires dont on nous accuse. Je suggère également qu'Israël, comme la Syrie, réaffirme qu'ils respecteront les dispositions du paragraphe 3 de l'article III de la Convention de 1949 interdisant toute avance de forces armées, de groupes de combattants ou d'autres personnes au-delà de la ligne d'armistice; je propose également qu'ils s'engagent expressément devant le Conseil de sécurité à veiller activement à ce qu'aucun acte d'hostilité parti de leur territoire ne soit commis sur le territoire de l'autre partie. Le Gouvernement syrien est-il prêt, comme nous le sommes, à condamner et à empêcher que soient créées, entraînées et lancées contre un Etat voisin des unités de guérilla? La réponse que fera la Syrie à cette question est cruciale.

54. Si la Syrie réaffirme sa fidélité à ces principes, nous sommes prêts à discuter avec les représentants syriens les modalités et les mesures à adopter pour que la frontière soit protégée de façon absolue contre toute action militaire, toute infiltration et toute guérilla.

55. Il s'agit de savoir si cette forme d'agression particulièrement insidieuse et difficile à combattre va persister avec toutes les conséquences que cela implique ou si la stabilité minimum stipulée dans la Convention de 1949 va être rétablie. On demande au Conseil de sécurité de condamner nettement une

proclaimed policy of hostility. Surely there is a situation here which cannot continue. A radical change is required. It is not impossible to produce it by a determined manifestation of peace-loving international influence. Much—very much—depends on what the Security Council says and does.

56. The PRESIDENT: I now give the floor to the representative of Syria.

57. Mr. TOMEH (Syria): Mr. President, first of all, in view of the reaction that has occurred today inside and outside the Council regarding the outrageous humiliation to which the Syrian Mission in New York has been subjected, allow me to express my thanks to all those Members of the United Nations in the Security Council and outside it that have expressed in the clearest manner their indignation at what happened to us today. In particular, my delegation wants to thank you for the summary that you made as President of the Security Council, expressing the sentiments and the views of the Council on the incident I have referred to.

58. A great deal of the debate this morning took place about two procedural points. With your permission, since I am directly involved, I should like to comment on one of them only: that is, the time of the meeting of the Council. History—and you are a historian yourself to a very great extent—is said to repeat itself, but not always in the same manner. As the representative of the Soviet Union said, each case has its own merits and its own aspects which make it different from the others. This is because the human element is involved in every case, making it unmathematical and consequently different from any others.

59. On 14 July 1966, the Israel Air Force attacked inside Syrian territory a development project and bombed civilians with napalm bombs. On the same day the representative of Israel submitted a letter, dated 14 July [S/7411], to the Security Council informing the Council of what happened on that day. On 22 July 1966, I submitted my complaint [S/7419] to the Security Council and asked for a meeting.

60. To sum up what happened, I shall read from the verbatim record of the Security Council of 25 July 1966 which indicates how the date of that meeting was determined after I had requested it. The President at that time was Mr. Adebó, representative of Nigeria, and this is what he said:

"Having listened to the reference made by the representative of Bulgaria to our failure to meet last Friday, I should like to explain for the record that the result of my consultation, upon receipt of the Syrian representative's request, was that four of our number were quite ready to proceed with a meeting on Friday, but the rest expressed a preference for Monday, and one or two in fact would have preferred to hold the meeting on Tuesday or Wednesday. I therefore felt that it would be more convenient for most parties that this meeting should start today, and I was glad that when I discussed the matter with the representative of Syria he was

politique d'agression concertée, organisée et menée ouvertement. Une telle situation ne peut durer, et il faut qu'un changement radical intervienne. Il semble possible d'y parvenir si la communauté internationale se montre déterminée à faire respecter la paix. Cela dépendra beaucoup — énormément — de ce que décidera et fera le Conseil.

56. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie.

57. M. TOMEH (République arabe syrienne) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, après la réaction qu'a provoquée aujourd'hui, tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur, l'affront scandaleux subi par la mission syrienne à New York, d'exprimer mes remerciements à tous les membres de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier qui ont manifesté leur indignation de la façon la plus explicite lorsqu'ils ont appris cet incident. Ma délégation vous remercie tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir exprimé en votre qualité de Président du Conseil les sentiments et l'opinion du Conseil à cet égard.

58. Une grande partie du débat de ce matin a porté sur deux points de procédure. Puisque cela me concerne directement, je voudrais faire, si vous le permettez, quelques observations sur l'un d'entre eux seulement, la date à laquelle le Conseil a été convoqué. Monsieur le Président, vous qui êtes vous-même un historien, vous avez souvent entendu dire que l'histoire se répète indéfiniment, mais pas toujours de la même façon. Comme l'a déclaré le représentant de l'Union soviétique, chaque cas a ses particularités qui le différencient des autres; l'élément humain qui entre en jeu fait de chaque cas un cas différent des autres, et aucune loi mathématique ne saurait s'appliquer.

59. Le 14 juillet 1966, les forces aériennes israéliennes ont attaqué en territoire syrien une zone nouvellement urbanisée et lancé des bombes au napalm sur des civils. Le même jour, le représentant d'Israël a remis au Conseil de sécurité une lettre datée du 14 juillet [S/7411] informant le Conseil de ce qui s'était produit ce même jour. Le 22 juillet 1966, j'ai adressé une plainte [S/7419] au Conseil de sécurité et demandé sa convocation.

60. Afin de résumer les événements, je vais donner lecture du compte rendu sténographique de la séance du 25 juillet 1966 qui indique comment a été fixée la date de la réunion que j'avais demandée. Le Président du Conseil était à l'époque M. Adebó, le représentant du Nigéria, dont je cite les paroles:

"Le représentant de la Bulgarie a fait allusion tout à l'heure au fait que nous ne nous sommes pas réunis vendredi dernier. A cet égard, et pour mettre les choses au point, je voudrais donner au Conseil quelques explications. Après avoir reçu la demande figurant dans la lettre du représentant de la Syrie, j'ai procédé à des consultations avec les membres du Conseil et il en est résulté que quatre d'entre nous étaient prêts à tenir une séance vendredi, mais que les autres membres exprimaient une préférence pour lundi — en fait, un ou deux membres pensaient qu'il valait mieux que la séance ait lieu mardi ou mercredi. J'ai donc estimé qu'il

kind enough to take the view that, if it met the convenience of most members of the Council, he would abide by the results of my consultation. That is why this meeting is being held today, Monday, instead of on last Friday." [1288th meeting, para. 40.]

61. The Israel complaint to the Security Council, contained in document S/7540 dated 12 October 1966, consists of two points; the first point concerns "Acts of aggression committed by armed groups operating from Syrian territory against the citizens and territory of Israel..." This complaint is submitted, as stated by the Israel Permanent Representative, in pursuance of his letter of 10 October [S/7536], which contained a detailed account of those incidents that had taken place between 7 and 9 October. Allow me, therefore, to take those incidents one by one, for a perusal of the Israel letter of 10 October will prove beyond any doubt that it contains its own refutation. May I therefore, Mr. President, respectfully draw your attention and that of the Security Council to the following.

62. The first incident, referred to in the Israel letter as taking place during the night of 7-8 October, occurred in the Romema quarter in the Israel sector of Jerusalem, according to the Israel letter. Jerusalem is at least 100 miles away from the nearest Syrian demarcation line. The Israel letter itself states that a complaint has been submitted in respect of this incident to the Israel-Jordan Mixed Armistice Commission. Yet in its conclusion the same letter sweepingly attributes all incidents from January 1965 up to the present time, including the Jerusalem incident referred to the Mixed Armistice Commission, to the Syrian Government. The self-contradiction of the Israel letter, the absurdity of its sweeping one-sided conclusions, need hardly be emphasized.

63. In the second place, while stating that this incident has been referred to the competent Mixed Armistice Commission, the Israel representative focuses a great deal of attention on a broadcast from Radio Damascus given at 0800 hours on 9 October about this incident, and goes on to state: "Such broadcasts are of obvious significance in determining the responsibility of the Syrian Government for these aggressive acts". Such an inference—establishing a direct relationship between a radio broadcast and this and other alleged incidents—is disproved by the following facts:

(a) The El-Assefa and El-Fatah communiqués are distributed in all Arab capitals and to all Arab newspapers, broadcasting stations, organizations, institutions and individuals.

(b) Radio Damascus and Syrian newspapers are not the only Arab mass media which either broadcast or publish El-Assefa communiqués. Other Arab broadcasting stations broadcast these communiqués and other Arab newspapers publish them in other Arab capitals besides Damascus, as can be ascertained beyond any doubt. To single out Radio Damascus sheds

serait plus commode pour la plupart des intéressés que nous nous réunissions aujourd'hui, et j'ai été heureux de constater, lorsque je me suis entretenu de cette question avec le représentant de la Syrie, qu'il était prêt à accepter le résultat de ma consultation si tel était le vœu de la majorité des membres du Conseil. Voilà pourquoi la séance a lieu aujourd'hui et n'a pas eu lieu vendredi." [1288ème séance, par. 40.]

61. La plainte présentée par Israël au Conseil de sécurité et figurant dans le document S/7540, daté du 12 octobre 1966, contient deux points. Le premier est le suivant: "Actes d'agression commis par des groupes armés opérant à partir du territoire syrien contre les Israéliens et le territoire d'Israël...". Comme l'a dit le représentant permanent d'Israël, cette plainte faisait suite à sa lettre du 10 octobre [S/7536] qui contenait un compte rendu détaillé des incidents survenus entre les 7 et 9 octobre. Permettez-moi donc d'examiner ces incidents un par un, car une lecture attentive de la lettre d'Israël du 10 octobre prouvera sans doute possible que cette lettre contient sa propre réfutation. J'attirerai donc respectueusement votre attention, Monsieur le Président, et celle des membres du Conseil de sécurité sur ce qui suit.

62. Le premier incident, selon la lettre d'Israël, se serait produit pendant la nuit du 7 au 8 octobre, dans le quartier Romema, dans le secteur israélien de Jérusalem; Jérusalem est au moins à une centaine de milles de la ligne de démarcation syrienne la plus proche. Or, il est dit dans la lettre d'Israël qu'une plainte a été déposée auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne. Pourtant, dans sa conclusion, la même lettre attribue au Gouvernement syrien tous les incidents, sans aucune distinction, qui se sont produits depuis janvier 1965 jusqu'à maintenant, y compris l'incident de Jérusalem soumis à la Commission mixte d'armistice. Il est à peine besoin de souligner la contradiction que contient la lettre d'Israël et l'absurdité de conclusions générales aussi partiales.

63. En second lieu, tout en disant que cet incident a été soumis à la Commission mixte d'armistice compétente en la matière, le représentant d'Israël insiste beaucoup sur une émission de Radio-Damas diffusée à 8 heures du matin le 9 octobre au sujet de cet incident, et ajoute: "De telles émissions indiquent, de toute évidence, que le Gouvernement syrien est responsable de ces actes d'agression." Cette déduction qui établit un lien direct entre une émission de radio et ce prétendu incident, ainsi que certains autres, se trouve infirmée par les faits suivants:

a) Les communiqués d'El-Assefa et d'El-Fatah sont distribués dans toutes les capitales arabes et à tous les journaux, stations de radiodiffusion, organisations, institutions et personnes privées arabes.

b) Radio-Damas et la presse syrienne ne sont pas les seuls moyens d'information de masses arabes qui diffusent ou publient les communiqués d'El-Assefa. D'autres stations arabes de radiodiffusion diffusent ces communiqués et d'autres journaux arabes les publient, dans des capitales arabes autres que Damas, comme il est facile de s'en assurer. Le fait de ne

light on the malicious intent of Israel towards Syria. The same applies to the broadcast of 28 September about the incidents of 13 and 25 September mentioned in the same letter as having occurred near the Dead Sea area, which area is over 100 miles from Syria.

(c) Radio Damascus broadcasts with equal emphasis all the news of oppressed and persecuted people of Southern Rhodesia, Angola, Mozambique, South West Africa, North Viet-Nam and, in fact, the struggle of all peoples denied their right to self-determination and struggling to enjoy this sacred and inalienable right. To infer from these regular and frequent broadcasts a responsibility of the Syrian Government for the struggle of these oppressed peoples—in various continents of the world, wherever they are or may be—would, I am sure, sound foolish. But to follow the Israel logic such an inference must be made. Furthermore, the accurate broadcast of Radio Damascus twelve hours after the Jerusalem incident—does that really mean that the Syrian Government knew about the event before it occurred? We expected a more intelligent representation on the part of the Foreign Minister of Israel. Where does the accuracy lie if the communiqué of that Palestinian group is sent, as I said, to every Arab newspaper and published by Arab media of information?

64. Thirdly, the description of the incident of 8-9 October, near Shaar Hag Golan, as described in the letter of 10 October of the Permanent Representative and repeated by Mr. Eban tonight, is equally but deliberately misleading. The letter states that the Israel trackers alone determined that tracks of three men led towards the border, but could not even ascertain that they led beyond the border. As to the so-called physical evidence of a land mine, of a military anti-tank type, it is common knowledge that arms of almost any kind can be procured and used. And you, Mr. President, having, so to speak, lived the whole history of Palestine, and Mr. Eban know, I am sure, that the Irgun Zvai Leumi and the Haganah and all those who established the State of Israel by acts of terrorism, were able to procure from the British army all sorts of armaments to be used against the Arabs.

65. Nevertheless, in all these incidents the Israel authorities want, by devious ways and means, to lay the blame on Syria. With regard to all these incidents, I am sure that the members of the Council would like to receive the reports of the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization, and we are also anxious to receive those reports.

66. In this connexion, I wish to make the following observations. First, Mr. President, as stated in my letter to you of 13 October 1966:

parler que de Radio-Damas éclaire les intentions malveillantes d'Israël à l'égard de la Syrie. Les mêmes observations s'appliquent à l'émission du 28 septembre au sujet des incidents des 13 et 25 septembre mentionnés dans la même lettre comme s'étant produits près de la région de la mer Morte située à plus d'une centaine de milles de la Syrie.

(c) Les émissions de Radio-Damas diffusent avec la même instance toutes les nouvelles concernant les peuples opprimés et persécutés de la Rhodésie du Sud, de l'Angola, du Mozambique, du Sud-Ouest africain, du Viet-Nam du Nord et, en fait, toutes les nouvelles relatives à la lutte de tous les peuples à qui l'on refuse le droit à l'autodétermination et qui combattent pour pouvoir jouir de ce droit sacré et inaliénable. Vouloir en déduire de ces émissions fréquentes et régulières que le Gouvernement syrien est responsable de la lutte de ces peuples opprimés où qu'ils soient, où qu'ils puissent être, dans différents continents paraîtrait, à mon avis, assez sot. C'est cependant la déduction à laquelle nous conduirait la logique israélienne. Qui plus est, diffuser de façon précise à Radio-Damas l'incident de Jérusalem 12 heures après qu'il se soit produit, cela signifie-t-il vraiment que le Gouvernement syrien était au courant de l'événement avant même qu'il n'ait eu lieu? Nous nous attendions à ce que le Ministre des affaires étrangères d'Israël expose les faits de manière plus intelligente. Où est la vérité si le communiqué de ce groupe palestinien est envoyé, comme je l'ai dit, à tous les journaux arabes et est publié par les moyens arabes d'information de masse?

64. En troisième lieu, la description de l'incident survenu entre le 8 et le 9 octobre près de Shaar Hag Golan, telle qu'elle figure dans la lettre du représentant permanent datée du 10 octobre, et telle que l'a répétée M. Eban ce soir, est tout aussi délibérément fallacieuse. La lettre indique que des Israéliens ont découvert les traces de pas de trois hommes se dirigeant vers la frontière, mais que l'on n'avait pas pu vérifier si ces traces continuaient de l'autre côté de la frontière. Quant aux prétendues preuves matérielles indiquant qu'il s'agissait d'une mine terrestre ou d'une mine de type antichar, chacun sait que l'on peut se procurer et utiliser des armes de pratiquement n'importe quel type. Vous même, Monsieur le Président, qui avez pour ainsi dire vécu toute l'histoire de la question palestinienne, vous savez fort bien, et M. Eban le sait aussi, que l'Irgun Zvai Leumi et l'Haganah et tous ceux qui ont créé l'Etat d'Israël par des actes de terrorisme ont pu se procurer toutes sortes d'armements provenant de l'armée britannique pour les utiliser contre les Arabes.

65. Néanmoins, dans tous ces incidents, les autorités israéliennes voudraient, par des voies tortueuses, en rendre la Syrie responsable. Au sujet de tous ces incidents, je suis certain que les membres du Conseil voudraient recevoir les rapports du Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; nous aimerions également qu'on nous les communique.

66. A ce propos, je voudrais faire les observations suivantes: tout d'abord, Monsieur le Président, comme il est indiqué dans la lettre que je vous ai adressée le 13 octobre 1966:

"... the Syrian Government has repeatedly rejected the Israel accusation that the activities of the El-Assefa organization have been 'planned, organized, equipped or directed by Syria'. In this respect, I would like to reiterate what I had already stated in my letter of 24 May 1966 to the President of the Security Council [S/7320], that 'the Syrian Government rejects, as being completely groundless and misleading ... that Syria is the source of the El-Fatah and El-Assefa organization', and which I later confirmed"—and I repeat this here tonight—"during the 1288th meeting of the Security Council on 25 July 1966." [S/7544.]

67. Second, it is common knowledge that there are more than one and a quarter million Arab refugees living across all the demarcation lines between the Arab States and Israel, extending from Gaza to Lebanon and passing by Jordan and Syria. These wretched refugees live within sight of their homes, their farms, their villages, their lovely orange groves and vineyards, usurped from them by sheer brutal power and the Israel policy of iron and blood. They know that their rights to their homeland have been affirmed by scores of United Nations resolutions which have been utterly ignored and cynically disregarded by Israel. When one listened tonight to the presentation of the Foreign Minister of Israel about respect for law and respect for United Nations agreements and resolutions, one wondered what has happened to all those resolutions which have affirmed, time and again, the rights of the Arab refugees. It is understandable that those Arab refugees cannot be prevented from yearning for their homeland. Furthermore, the Arab refugees have shown time and again that they are all determined in their attachment to their native land. Why, then, hold Syria responsible for the behaviour of more than one and a quarter million Arab refugees scattered all over the area?

68. Third, and this point is directly related to the previous one, is the fact that whenever we are discussing the problems of Israel and the neighbouring Arab States, one thing is lost sight of, which is absolutely necessary, and that is that besides, beyond, outside and above either the Syrians, the Egyptians, the Lebanese or the Jordanians, there is an Arab people of Palestine. The whole wretched story that we hear time and again here is due to the fact that these Arabs of Palestine have been forgotten. History works in strange ways, very strange indeed. There is an Arab people of Palestine, and these Arabs of Palestine are completely different from any other people in their determination, will, attachment and loyalty to their homeland.

69. Strangely enough, in one of the rather strange workings of history. I shall borrow your own words, Mr. President, from your book A Start in Freedom. In the very introduction to your book, which was published in 1964, you stated:

"It is a very long time since I arrived in Jerusalem fresh from Cambridge at the age of twenty-one to take up my first post—and straight away walked into one of the bloodiest communal riots which even the Holy Land had ever known.

"... le Gouvernement syrien a rejeté à maintes reprises l'accusation d'Israël selon laquelle les activités de l'organisation El-Assefa ont été "décidées, organisées, équipées et dirigées par la Syrie". Je voudrais à ce sujet réitérer ce que j'ai déjà déclaré dans ma lettre du 24 mai 1966 au Président du Conseil de sécurité [S/7320], à savoir que le "Gouvernement syrien rejette comme "fallacieuses et entièrement dépourvues de fondement les allégations selon lesquelles "la Syrie est la base des organisations El-Fatah et El-Assefa" et que j'ai confirmé par la suite le 25 juillet 1966" — et que je répète ici ce soir — "à la 1288ème séance du Conseil de sécurité." [S/7544.]

67. Deuxièmement, on sait qu'il y a plus de 1 250 000 réfugiés arabes qui vivent au-delà des lignes de démarcation séparant Israël des Etats arabes, de Gaza au Liban, en passant par la Jordanie et la Syrie. Ces malheureux réfugiés peuvent apercevoir leur maison, leur ferme, leur village, leur belle plantation d'orangers, leur belle vigne dont ils ont été spoliés par la force brutale et la politique israélienne du fer et du sang. Ils savent que des centaines de résolutions de l'ONU ont reconnu leurs droits sur leur patrie et qu'Israël n'a tenu aucun compte de ces résolutions et a cyniquement passé outre. Après avoir entendu ce soir ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères d'Israël au sujet du respect du droit, du respect des accords et résolutions de l'ONU, on se demande ce qu'il est advenu de ces résolutions qui ont affirmé à maintes reprises les droits des réfugiés arabes. Il est compréhensible qu'on ne puisse empêcher ces réfugiés arabes d'avoir la nostalgie de leur patrie. Ces réfugiés arabes ont d'ailleurs montré en diverses occasions qu'ils étaient tous résolument attachés à leur terre natale. Pourquoi dans ces conditions tenir la Syrie responsable de l'attitude de plus de 1 250 000 réfugiés disséminés dans toute la région?

68. Ma troisième observation est directement liée à la précédente: chaque fois que nous discutons des problèmes d'Israël et des pays arabes voisins, il y a une chose que l'on perd de vue et qui joue un rôle essentiel, c'est qu'en plus des Syriens, des Egyptiens, des Libanais, des Jordaniens, en dehors d'eux, au-delà d'eux, au-dessus d'eux, il existe un peuple arabe de Palestine. La poignante histoire que l'on évoque ici inlassablement est due au fait que ces Arabes de Palestine ont été oubliés. L'histoire emprunte des voies obscures, bien obscures en vérité. Il existe un peuple arabe de Palestine, et ces Arabes de Palestine, par leur détermination, leur volonté, leur attachement et leur loyauté à la mère patrie, sont absolument différents de tout autre peuple.

69. Il est étrange que, par un de ces biais curieux de l'histoire, je doive citer un livre que vous avez écrit, Monsieur le Président, et qui s'intitule: A Start in Freedom. De cet ouvrage publié en 1964, je citerai un extrait de l'introduction:

"Il s'est écoulé de nombreuses années depuis le moment où je suis arrivé en Israël, à ma sortie de Cambridge, pour occuper mon premier poste; j'avais alors 21 ans, et je me suis trouvé aussitôt au milieu des plus sanglantes émeutes que la Terre sainte ait jamais connues.

"...

"I was first of all fortunate to serve my apprenticeship in riot and rebellion in Palestine before the last war. That was a good preparation for later excitements and I learnt some useful lessons. I learnt to work with Arabs and Jews—and I learnt to respect rebels. I often idly wished to be on their side of the barricades instead of on the side of authority."^{3/}

But, surely, you could not but be on the side of authority.

70. Later on, in a marvelous chapter entitled "The Arab Rebellion in Palestine", you described that great rebellion, one of the greatest in the Middle East, one of the greatest of the wars of independence undertaken by any people anywhere in the world. I wish I could confine my statement to a reading of that chapter of your book, Mr. President, but I shall be satisfied with one quotation only:

"The failure of British administration in Palestine was inevitable. The double sin had been committed of raising false hopes both with the Arabs and with Jews. The hopes were false because they were conflicting. The Arabs who fought with Great Britain in the first world war to throw off the yoke of the Turkish Empire were led to believe that they were fighting for their freedom."—I repeat—"were led to believe that they were fighting for their freedom. The Jews were led to believe by the Balfour Declaration in 1917 that they would win a national home for the Jewish people in Palestine. Relying on British assurances they too fought and worked with us. But Palestine was populated and owned by Arabs."^{4/}

Those, Mr. President, are your own words, "Palestine was populated and owned by Arabs".

71. This brings me to the second point of Israel's complaint as described in the letter from the representative of Israel [S/7540], namely,

"Threats by Syria against the territorial integrity and political independence of Israel, and open Syrian incitement to war against Israel, in violation of the United Nations Charter and the Israel-Syrian General Armistice Agreement."

72. One is really at a loss where to start and what to choose from among the innumerable statements and voluminous writings by Israel leaders and Zionist spokesmen against all Arab countries. Such statements are not made haphazardly but are in fact embodied in the official Israel yearbooks and writings of Israel's leaders. If the Council has the time to hear them and would wish to examine such statements, I have quite

^{3/} Sir Hugh Foot, *A Start in Freedom* (London, Hodder and Stoughton, 1964), p. 13.

^{4/} *Ibid.*, pp. 35-36.

"...

"J'ai eu la chance de commencer mon apprentissage parmi les émeutes et les rébellions en Palestine avant la dernière guerre; c'était une excellente préparation à d'autres situations palpitantes et j'en ai tiré des leçons très utiles. J'ai appris à collaborer avec les Arabes et les Juifs — et j'ai appris à respecter les rebelles. J'ai souvent souhaité, en vain, me trouver de leur côté des barricades plutôt que du côté de l'autorité"^{3/}.

Incontestablement, il vous était impossible de ne pas être du côté de l'autorité.

70. Plus loin, dans un chapitre admirable intitulé "Rébellion arabe en Palestine", vous décrivez cette grande révolte, l'une des plus importantes du Moyen-Orient, l'une des plus grandes guerres d'indépendance jamais faites par n'importe quel peuple du monde. J'aurais voulu pouvoir dans ma déclaration me borner à lire ce chapitre de votre livre, Monsieur le Président, mais je me contenterai d'en citer l'extrait suivant:

"L'administration britannique en Palestine devait inévitablement échouer. Un double péché avait été commis, celui d'éveiller de faux espoirs à la fois chez les Arabes et chez les Juifs. Ces espoirs étaient faux, car ils étaient contradictoires. On avait fait croire aux Arabes qui avaient combattu aux côtés de la Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale pour secouer le joug de l'empire turc qu'ils luttaient pour leur liberté." — Je répète: "On leur avait fait croire qu'ils luttaient pour leur liberté. On avait fait croire aux Juifs après la déclaration Balfour en 1917 qu'ils s'assureraient un foyer national pour le peuple juif de Palestine. Prêtant foi aux assurances britanniques, ils ont, eux aussi, combattu à nos côtés et collaboré avec nous. Mais la Palestine était peuplée par des Arabes et leur appartenait"^{4/}.

Ce sont là, Monsieur le Président, vos propres termes: "La Palestine était peuplée par des Arabes et leur appartenait."

71. Ceci m'amène au deuxième point de la plainte israélienne telle qu'elle est formulée dans la lettre [S/7540] du représentant d'Israël:

"Menaces syriennes à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique d'Israël, et incitation ouverte par la Syrie à la guerre contre Israël, en violation de la Charte des Nations Unies et de la Convention d'armistice général syro-israélienne."

72. Les déclarations et écrits des dirigeants israéliens et des porte-parole sionistes contre les pays arabes sont si nombreux qu'on ne sait vraiment ni où commencer ni ce qu'il faut citer. Ces déclarations n'ont pas été faites au hasard, mais figurent dans les annuaires officiels d'Israël et dans les écrits des dirigeants israéliens. Si le Conseil a le temps d'écouter ces déclarations et veut les examiner,

^{3/} Sir Hugh Foot, *A Start in Freedom*, Londres, Hodder and Stoughton, 1964, p. 13.

^{4/} *Ibid.*, p. 35 et 36.

a large file available. However, let me take up something rather interesting that happened today.

73. The gang that entered the offices of the Syrian Mission and which closed themselves in my own office were rather astonished to find the Holy Bible, the writings of Mr. Eban, the last book on the Haganah and all sorts of such writings. But they left a statement on my desk as a memento of their courteous visit to the offices of the Syrian Mission. This is an organization called Brith Trumpeldor of America, Incorporated. Their address is 116 Nassau Street, New York. Their motto is on the top of the letter. It says: "Eretz Israel on both sides of the Jordan". I wonder who is fooling whom, who is trying to mislead whom. This is an organization of young American boys and girls living at 116 Nassau Street whose motto is "Eretz Israel on both sides of the Jordan"—and the Israel Foreign Minister comes here and quotes Syrian leaders and spokesmen.

74. Let us, however, take another aspect of the problem. At Mr. Eban's press conference held at the Headquarters of the United Nations on 10 October, he stated that:

"Israel wants urgent action in the form of international representations today or tomorrow to end alleged Syrian acts of aggression on the common border between the two countries. Our need is for urgent action today or tomorrow. We want representations to be made to Syria very much indeed.

"Syria does not need any aid or encouragement. The Government of Israel views the situation with the utmost gravity and is prepared to carry out its responsibility."

Asked if Israel was concentrating troops on the Syrian border, he declined to comment directly, although he said it openly tonight after I distributed my letter to the Security Council and he then said: "Our action now is political and diplomatic action."

75. The threats in these statements, in spite of everything that we heard from Mr. Eban tonight, are too obvious; they speak for themselves. They betray the intent and spirit which really motivated the Israel action and should be seen in the light of Israel's behaviour during the last eighteen years, all of which discredit any claim on its part, even the slightest, to defend the cause of peace.

76. Even very recently, the Jewish Telegraphic Agency of 12 October reported the following statement by Premier Eshkol of Israel: "The Premier told a Paratroopers Day celebration at Ramat Gan that acts of sabotage would be reacted to—but that Israel would decide when and how. 'Syria will learn again in the future at a time when we think fit.'" Then

je tiens à sa disposition un dossier volumineux. Permettez-moi, cependant, de revenir sur quelque chose d'assez intéressant qui s'est produit aujourd'hui.

73. Le gang qui a pénétré dans les locaux de la mission syrienne et qui s'est enfermé dans mon propre bureau a été étonné d'y trouver la Sainte-Bible, les écrits de M. Eban, le dernier livre sur la Haganah et toutes sortes d'autres écrits de ce genre. Mais il a laissé sur ma table une note en souvenir de sa courtoise visite dans les locaux de la mission syrienne. Il s'agit d'une organisation appelée Brith Trumpeldor of America, Incorporated, son adresse est: 116 Nassau Street, New York. En tête de la lettre, on peut lire sa devise: "Eretz Israël des deux côtés du Jourdain". Je me demande qui est le trompeur et qui est le trompé? Qui dupe et qui veut-on duper? Voilà une organisation de jeunes gens et de jeunes filles américains qui a son siège 116 Nassau Street et dont la devise est "Eretz Israël des deux côtés du Jourdain". Et le Ministre des affaires étrangères d'Israël vient au Conseil citer les dirigeants et les porte-parole syriens.

74. Permettez-moi de passer à un autre aspect du problème. A la conférence de presse qu'il a donnée, au Siège de l'ONU, le 10 octobre, M. Eban a déclaré:

"Israël désire que des mesures urgentes soient prises sous forme de représentations internationales, dès maintenant ou demain, afin de mettre un terme aux actes d'agression que la Syrie est accusée d'avoir commis sur la frontière commune entre les deux pays. Il faut que dès aujourd'hui ou dès demain l'on prenne des mesures d'urgence. Nous tenons beaucoup à ce que des représentations soient faites à la Syrie.

"La Syrie n'a besoin ni d'aide, ni d'encouragement. Le Gouvernement israélien estime la situation comme extrêmement grave et il est prêt à assumer ses responsabilités."

Lorsqu'on a demandé à M. Eban si Israël concentrait des troupes à la frontière syrienne, il s'est refusé à donner une réponse directe, bien qu'il y ait répondu ouvertement ce soir; lorsque ma lettre a été distribuée au Conseil de sécurité, il a déclaré: "L'action que nous allons maintenant entreprendre est politique et diplomatique."

75. En dépit de tout ce que nous a dit ce soir M. Eban, les menaces contenues dans ces déclarations sont trop évidentes; les mots parlent d'eux-mêmes. Ils trahissent l'intention et l'esprit qui ont réellement motivé l'acte d'Israël, et il faut les examiner à la lumière du comportement de ce pays au cours des 18 dernières années, comportement où tout discrédite toute prétention d'Israël — fût-elle à peine avouée — à défendre la cause de la paix.

76. Tout récemment encore, le 12 octobre, l'Agence télégraphique juive rapportait la déclaration suivante de M. Eshkol, premier ministre d'Israël: "Le Premier Ministre a déclaré, lors de la célébration de la Journée des parachutistes, à Ramat Gan, que l'on répondrait aux actes de sabotage, mais qu'Israël déciderait du moment et de la manière. "La Syrie

we heard Mr. Eban say tonight that Israel does not have any designs against the régime in Syria. But what about the statement made on 11 September 1966 by General Rabin, the Israel Chief of Staff, as follows: "The attacks that Israel" will launch against "Syria in reprisal... are thus aimed at the régime in Syria."

77. It is rather ironic to see the Israel Foreign Minister and the Permanent Representative of Israel come to this Council and accuse Syria of aggressive intentions. In fact, the members of the Council undoubtedly recall the wanton attack by the Israel Air Force on Syrian territory and people on 14 July 1966, during which napalm bombs were used against innocent people. On that occasion alone, nine workers were wounded and one woman and one child were killed. One month before that thirteen people in Jordan were killed, and others before in Lebanon, and so on.

78. That aggressive action was admitted by the Israel Permanent Representative in a letter to the Security Council dated 14 July 1966, submitted the same day that the attack took place. He stated in that letter:

"... planes of the Israel Air Force were ordered today to take strictly limited action regarded as appropriate in the circumstances. They carried out a brief attack to the south-east of Almagor on Syrian tractors and mechanical equipment, a type of target which has been under constant Syrian attack in the same Israel area. The planes carried out their mission and returned safely to their base. This action was meant to impress upon the Syrian authorities the gravity with which the Israel Government views continual Syrian violence against Israel's population and territory." [S/7411.]

Surely the members of the Council will remember that they all, without exception, condemned this action of Israel in one way or another. But the utter disregard for law and for United Nations bodies need hardly be emphasized as it emanates from this letter from which I have quoted, a letter which was addressed to the President of the Security Council.

79. As one followed the statement made by Mr. Eban, one was left with the impression that Israel was the most peace-loving nation and that Syria's Government was the most bellicose. Fortunately, however, there are written records and there are events in history that have been done and cannot be undone—and these speak for themselves.

80. The record of Israel's aggression at the United Nations, culminating in the 1956 war against Egypt—strangely enough there are many resemblances between now and 1956, for Mr. Eban himself said at that time, one day before the Israel attack on Egypt, that there was not going to be a war—and the scores of condemnations by the Security Council and various

recevra une autre leçon dans l'avenir, lorsque nous le jugerons opportun", a-t-il déclaré." Et puis, ce soir, nous entendons M. Eban nous dire qu'Israël ne nourrit aucun dessein contre le régime syrien. Qu'en est-il alors de la déclaration suivante faite le 11 septembre 1966 par le général Rabin, chef d'état-major d'Israël: "Les attaques de représailles qu'Israël lancera contre la Syrie... visent donc le régime syrien."

77. N'est-il pas ironique de voir le Ministre israélien des affaires étrangères et le représentant permanent d'Israël venir devant ce conseil accuser la Syrie d'intentions agressives? En fait, les membres du Conseil se souviendront sans aucun doute de l'attaque délibérée lancée par l'armée de l'air israélienne contre le territoire et le peuple syriens, le 14 juillet 1966, et au cours de laquelle il a été fait usage de bombes au napalm contre des innocents. En cette seule occasion, neuf ouvriers ont été blessés et une femme et un enfant tués. Un mois auparavant, 13 personnes avaient été tuées en Jordanie; avant cela, d'autres avaient subi le même sort au Liban, et j'en passe.

78. Cet acte d'agression a été reconnu par le représentant permanent d'Israël dans une lettre adressée le 14 juillet 1966 au Conseil de sécurité, le même jour où l'attaque a eu lieu. Dans cette lettre, il déclarait:

"... des appareils de l'armée de l'air israélienne ont reçu l'ordre aujourd'hui de prendre les mesures strictement limitées qui paraissent s'imposer dans les circonstances. Ils ont lancé une brève attaque, au sud-est d'Almagor, contre des tracteurs et du matériel syriens, c'est-à-dire contre le genre d'objectifs auxquels la Syrie n'a cessé de s'attaquer dans la même région du côté israélien. Les avions ont mené à bien leur mission et ont regagné leur base sans incident. Cette action avait pour but de faire bien comprendre aux autorités syriennes la sévérité avec laquelle le Gouvernement israélien juge les violences continuelles perpétrées par la Syrie contre la population et le territoire d'Israël." [S/7411.]

Les membres du Conseil se souviendront certainement qu'ils ont tous, sans exception, condamné d'une façon ou d'une autre cette action d'Israël. Mais il n'est guère besoin de souligner le mépris total du droit et des organes des Nations Unies affiché dans cette lettre que j'ai citée et qui est adressée au Président du Conseil de sécurité.

79. En suivant l'exposé de M. Eban, on avait l'impression qu'Israël était le pays le plus pacifique et que le Gouvernement syrien était le plus belliqueux. Heureusement, cependant, il existe des documents écrits et des événements historiques qui se sont produits et que l'on ne peut effacer, et ils parlent d'eux-mêmes.

80. La liste des agressions d'Israël aux Nations Unies, qui ont trouvé leur point culminant dans la guerre contre l'Egypte, en 1956 — et il est étrange de constater les nombreuses ressemblances entre l'époque actuelle et 1956, car M. Eban lui-même déclarait à l'époque, un jour avant l'attaque israélienne contre l'Egypte, qu'il n'y aurait pas de guerre —,

other bodies of the United Nations are there to prove beyond any doubt what Israel stands for: an aggressive colonial State, a guardian of imperialist monopolies created by international intrigues to destroy the economic and social progress of the whole area.

81. As for the statement of the Syrian official spokesman that we shall not be complaining against acts of aggression by Israel, but that we shall defend ourselves, is that an unusual statement or is it in conformity with the Charter of the United Nations? Mr. Eban has dwelt at length on the question of obligations. Well, what about those obligations? Is not Israel supposed to abide by them? Shall I refresh his memory with respect to the meetings of this Council? Has the Council not devoted a fifth of its time to discussions of acts of aggression committed by Israel? Have not the Israelis boycotted the meetings of the Mixed Armistice Commission since 1951?

82. But today, more than at any time before, Israel makes no secret of its aggressive designs against Syria. Anxious to make the world forget its guilt, Israel wants to accuse Syria of being guilty so as to distract world public opinion.

83. In spite of everything that we heard from Mr. Eban, when the truth is known of the incidents which it has been alleged Syria committed, one cannot help but wonder about the haste with which this meeting of the Security Council was called. One also wonders where the threat by Syria against Israel lies. Indeed, one questions the motives behind the Israel complaint. I am sure that there are many representatives who are raising similar questions. For us, the answer is simple.

84. What we are witnessing here today, in fact, is but a link in a long, well-known chain of aggressive actions, coupled with continuous hostile designs. Throughout the years, one Israel phenomenon has been unfolded after another, leaving behind a series of tragedies and scores of innocent Arab victims. Our feeling is that behind this complaint lies an Israel plan for a new aggression. The world is too upset by wars and tragedies to afford a new one in the sensitive area of the Middle East. The United Nations annals prove that Israel alone has always been the cause of the great crises that have upset the whole area. For our part, we are determined not to upset the peace. But we are equally determined to stop the aggressor.

85. The PRESIDENT: Before we proceed, I should like to state that I have on my list tonight five speakers, and I should hope that we could hear those speakers. I would ask that the names of other speakers should be put down to speak at a subsequent meeting.

86. Mr. GOLDBERG (United States of America): Before stating my Government's view on the incidents

et les vingtaines de condamnations prononcées par le Conseil de sécurité et divers autres organes des Nations Unies sont là pour prouver, sans l'ombre d'un doute, ce que représente Israël: un Etat colonial agressif, un gardien des monopoles impérialistes créé par les intrigues internationales pour détruire tout progrès économique et social dans toute cette région.

81. Quant à la déclaration du porte-parole officiel syrien, selon laquelle nous ne nous plaindrons plus des actes d'agression commis par Israël, mais nous nous défendrons nous-mêmes, s'agit-il là d'une déclaration inhabituelle ou bien est-elle conforme avec la Charte des Nations Unies? M. Eban s'est longuement étendu sur la question des obligations. Eh bien, qu'en est-il donc de ces obligations? Israël n'est-il pas tenu de s'y conformer? Faut-il lui rafraîchir la mémoire en ce qui concerne les séances de ce conseil? Le Conseil n'a-t-il pas consacré un cinquième de ses débats aux actes d'agression commis par Israël? Les Israéliens ne boycottent-ils pas les séances de la Commission mixte d'armistice depuis 1951?

82. Mais aujourd'hui, moins que jamais, Israël ne fait pas mystère de ses desseins agressifs contre la Syrie. Désireux de voir le monde oublier sa culpabilité, Israël accuse la Syrie et la déclare coupable afin de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale.

83. En dépit de tout ce qu'a dit M. Eban, lorsque l'on connaîtra la vérité au sujet des incidents dont il veut faire endosser la responsabilité par la Syrie, on ne pourra pas s'empêcher de s'étonner de la hâte avec laquelle cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée. Par ailleurs, on se demande aussi en quoi consiste la menace de la Syrie contre Israël. En fait, on s'interroge sur les motifs cachés de la plainte israélienne. De nombreux représentants, j'en suis sûr, se posent les mêmes questions. Pour nous la réponse est simple.

84. En fait, ce dont nous sommes les témoins aujourd'hui ici ne constitue qu'un maillon d'une longue chaîne d'actes d'agression doublée d'une suite continue de desseins hostiles. Tout au long des années, les phénomènes israéliens se sont succédé, laissant derrière eux une longue suite de tragédies et des vingtaines d'innocentes victimes. Nous avons le sentiment que, derrière cette plainte, se cache un nouveau plan israélien d'agression. Le monde est trop bouleversé par les guerres et les tragédies pour s'en permettre une autre dans cette zone particulièrement sensible du Moyen-Orient. Les annales des Nations Unies trouvent qu'Israël est seul responsable des grandes crises qui ont bouleversé toute cette région. En ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à ne pas bouleverser la paix, mais nous sommes également déterminés à arrêter l'agresseur.

85. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de poursuivre, je tiens à déclarer que j'ai sur ma liste cinq orateurs pour ce soir et j'espère qu'il nous sera possible de les entendre. Je demanderai aux autres orateurs qui désirent prendre la parole de s'inscrire pour une séance ultérieure.

86. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Avant d'exposer l'opinion de mon gou-

which are the subject of our agenda, I wish to make two general points. First, we are not dealing here with what we all know, somewhat regretfully, to be the settled views of various parties on the underlying political questions in this area and in this matter. We are dealing rather with the imperative necessity to maintain peace and security in the area, which is, as all prior speakers have pointed out, the primary responsibility of the Security Council. Secondly, to discharge this responsibility, the Council must act, as it has generally acted in the past in considering related questions, impartially and even-handedly for peace. I believe the record of many years will show that my own Government has sought to act whenever the fragile state of peace in the area was endangered or broken from either side.

87. One of the bitter lessons of history in this area and elsewhere is that violence breeds violence. It is the essential task of the Security Council to take those wise steps and measures which will contain violence and promote peace and security. We are now immediately concerned with a series of acts of violence against Israel, in which there have been a number of Israel casualties, including loss of life. In our view, Israel has acted properly and wisely in seeking assistance through peaceful political means by bringing this matter promptly to the Security Council. This is where matters such as this one should be brought; this is where matters such as this one should be settled.

88. I speak of a series of incidents because there seems to be no doubt that there is a series of incidents which appears to be part of a pattern of action. Information available to the Council in many documents and by much evidence indicates that the chief instigator of many of these border incidents is the so-called El-Fatah or El-Assefa group. Now this is clear. The organization does not deny its involvement. On the contrary, it publicly proclaims its responsibility for many incidents in the past. In several cases, acts for which this group takes credit have resulted in the loss of human life. They pose a constant threat to the citizens of a Member State.

89. Now the problem before us is a little more deeply rooted. The Syrian Government, as I understand the statement made by the Ambassador who represents it so ably here, is not ignorant of the movements of this organization. Indeed, it permits its official radio station in Damascus to broadcast the El-Fatah communiqués. And we have noted that the Chief of Staff of the Syrian Army was quoted on Radio Damascus only two days ago, 12 October, saying that the operations of the El-Fatah group were "legitimate actions which we should not restrict but should support and abet". This is the problem which is before us. Because at the same time and in a contradictory way, it would seem to me, the Syrian Government disclaims any responsibility for acts of terrorism.

vernement sur les incidents qui sont à l'ordre du jour, j'aimerais faire deux observations d'ordre général. Tout d'abord, nous ne traitons pas ici de ce que nous savons être, et nous le regrettons, l'opinion bien arrêtée des diverses parties à l'égard des questions politiques dans cette région et en cette matière. Nous traitons plutôt de la nécessité impérieuse de maintenir la paix et la sécurité dans la région, ce qui constitue, comme tous les orateurs précédents l'ont souligné, la responsabilité première du Conseil de sécurité. Deuxièmement, pour s'acquitter de cette responsabilité, le Conseil doit agir — comme il l'a généralement fait dans le passé lorsqu'il étudiait des questions connexes — de façon impartiale et équitable, dans l'intérêt de la paix. Je crois que ce que nous faisons depuis de nombreuses années montre que mon gouvernement a toujours tenté d'intervenir chaque fois que l'équilibre précaire de la paix dans cette région était en danger ou avait été rompu, d'une part ou d'une autre.

87. Une des leçons amères à tirer de l'histoire de cette région et d'ailleurs, c'est que la violence engendre la violence. Le Conseil de sécurité a pour tâches essentielles de prendre les mesures sages qui endigueront les violences et favoriseront la paix et la sécurité. Nous avons aujourd'hui à nous occuper d'une série d'actes de violence commis contre Israël et qui ont fait de nombreuses victimes israéliennes, y compris des morts. A notre avis, Israël, en portant rapidement ce problème devant le Conseil de sécurité, a agi comme il convient et de façon sage en demandant une assistance qui se fonde sur des moyens politiques pacifiques. C'est ici que de telles questions doivent être débattues, c'est ici aussi que de tels problèmes doivent être réglés.

88. J'ai parlé d'une série d'incidents, car il semble n'y avoir aucun doute qu'il s'agit d'une série d'incidents qui paraissent s'inscrire dans un ensemble. Des renseignements parvenus au Conseil dans de nombreux documents et dans de nombreux éléments de preuve, il ressort que le principal instigateur de bon nombre de ces incidents de frontière est le groupement dit El-Fatah ou El-Assefa. Ceci est maintenant clair. Cette organisation ne nie pas être en cause. Au contraire, elle réclame publiquement la responsabilité de nombreux incidents passés. Dans plusieurs cas, les actes dont se vante ce groupe ont entraîné la perte de vies humaines. Ces actes constituent une menace constante pour les citoyens d'un Etat Membre.

89. Or, le problème dont nous sommes saisis a des racines un peu plus profondes. Le Gouvernement syrien — si j'ai bien compris la déclaration faite par l'ambassadeur qui le représente ici avec tant de talent — ne vas pas sans ignorer les mouvements de cette organisation. En fait, il autorise la radio officielle de Damas à diffuser les communiqués du groupe El-Fatah. Par ailleurs, nous avons aussi noté que le chef d'état-major de l'armée syrienne, dans une déclaration reprise le 12 octobre — il y a deux jours — par Radio Damas, a dit que les opérations du groupe El-Fatah étaient "justifiées en droit et nous n'avons pas pour devoir de les arrêter, mais bien de les encourager et de les appuyer". Voilà bien le problème dont nous sommes saisis. Car, en

90. For instance, on 11 October Radio Damascus broadcast a statement, which the Syrian Government thereafter confirmed in a note to the United States Embassy in Damascus, from which I quote: "We are not guardians of Israel's safety. We are not resigned to holding back the revolution of the homeless and oppressed Palestinian people. Under no circumstances shall we do so."

91. It is this attitude and policy which presents the problem, because the Syrian Government is bound by solemn commitments, some of which include all of us, not to take action in support of such activities.

92. First, Syria is bound by Article 2, paragraphs 3 and 4, of the United Nations Charter, to which we all owe allegiance.

93. Second, Syria is bound by, and voted for, General Assembly resolution 2131 (XX), which was adopted on 21 December 1965—again, if I remember correctly, unanimously—and which provides that:

"... no State shall organize, assist, foment, finance, incite or tolerate subversive, terrorist or armed activities directed towards the violent overthrow of the régime of another State, or interfere in civil strife in another State."

94. Third, and most specifically in this matter, Syria is bound by article III, paragraph 3, of the Israel-Syrian General Armistice Agreement. These are very solemn commitments. We believe that commitments should be kept on both sides, by Syria and by Israel, and we believe that the activities which Syria has been condoning in violation of these commitments, are very dangerous to peace in the area. Past cases before this Council show that such activities can lead to even more serious developments.

95. Now, we seek to promote good conditions of peace and stability in the area, between Syria and Israel, and between all countries in the Middle East. We therefore urge the Government of Syria, in the interest of peace, to consider its attitude; to recognize its obligations under the Charter and the General Armistice Agreement; and to take all necessary measures to ensure that these obligations are put into practice—specifically, by ensuring that its territory is not used as a base for terrorism or destruction, with or without the consent of the Syrian Government. We think that, in so urging, we are expressing the common voice of all peoples everywhere who believe in peace, who eschew violence, and who would live by the law of the Charter. We also strongly hope that all those in the area who might become involved in these dangerous activities will continue to take every possible measure to deny the use of their territory to any terrorist organization whose activities are directed against the

même temps, et, me semble-t-il, de façon contradictoire, le Gouvernement syrien dénie toute responsabilité dans ces actes de terrorisme.

90. Par exemple, le 11 octobre, Radio-Damas diffusait une déclaration, confirmée par la suite par le Gouvernement syrien dans une note adressée à l'ambassade des Etats-Unis à Damas et dont je cite l'extrait suivant: "Nous ne sommes pas les gardiens de la sécurité d'Israël. Nous ne sommes pas non plus disposés à freiner la révolution du peuple palestinien chassé de son pays et opprimé. Nous ne le ferons en aucune circonstance."

91. Voilà l'attitude et la politique qui sont à la base du problème, car le Gouvernement syrien est lié par des engagements solennels — à certains desquels nous sommes tous parties — à ne pas agir à l'appui de cette sorte d'activités.

92. Tout d'abord, la Syrie est liée par l'Article 2, paragraphes 3 et 4, de la Charte des Nations Unies, que nous sommes tous tenus de respecter.

93. Deuxièmement, la Syrie est liée par la résolution 2131 (XX) — en faveur de laquelle elle a voté — adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1965 — à l'unanimité, si j'ai bonne mémoire — et qui prévoit que:

"Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat."

94. Troisièmement, et plus précisément en cette affaire, la Syrie est liée par le paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice général entre Israël et la Syrie. Ce sont là des engagements fort solennels. Nous croyons que les deux parties, Israël et la Syrie, doivent respecter ces engagements et nous croyons que les activités que la Syrie a excusées, en violation de ces engagements, constituent un danger très réel pour la paix de cette région. Certaines affaires soumises au Conseil, dans le passé, ont démontré que semblables activités peuvent conduire à des événements plus graves encore.

95. Nous cherchons à favoriser, entre la Syrie et Israël et entre tous les pays du Moyen-Orient, l'établissement de conditions favorables à la paix et à la stabilité dans cette région. Par conséquent, nous demandons instamment au Gouvernement syrien, dans l'intérêt de la paix, de réfléchir à son attitude, de reconnaître ses obligations en vertu de la Charte et de la Convention d'armistice général, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ses obligations soient respectées, notamment en s'assurant que son territoire n'est pas utilisé, avec ou sans son assentiment, comme base de départ d'actions terroristes ou de destruction. En lançant cet appel, nous pensons exprimer le sentiment commun de tous les peuples qui, partout, croient à la paix, renoncent à la violence et veulent vivre conformément à la loi de la Charte. Nous espérons fermement aussi que tous ceux qui, dans cette région, pourraient se trouver entraînés dans ces activités

inhabitants of any Member State of the United Nations.

96. Finally, we appeal to all parties, including Israel, to avoid any acts which might contribute to a further deterioration of the situation in the area.

97. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): My delegation has listened with great attention to the statements made by the Minister for Foreign Affairs of Israel and the representative of Syria. We cannot conceal our concern and uneasiness at the situation, already fraught with danger, which has deteriorated still further following the latest incidents, with their loss of human lives that my delegation deploras.

98. Only recently, I had occasion to express in this Council our disapproval of all and any measures of reprisal, both for reasons of principle and because they are invariably out of proportion to the provocation.

99. My delegation is happy to note that, this time, the Israel Government has refrained from taking such measures, despite the fact that these serious incidents which have been brought before the Council have, understandably, inflamed Israel public opinion.

100. The situation underlines the responsibilities incumbent upon the United Nations in the settlement of such incidents and the re-establishment of peaceful relations between neighbouring countries. In saying this, my delegation does not lose sight of the fact that the recent attacks on Israel territory were the acts of terrorist groups and not of regular military units. Nevertheless, while appreciating the difficulty which Arab Governments may have in containing the violent feelings of the Palestinians who have been driven from their homeland, we are still justified in asking the host countries to control the conduct of these refugees in their territory. That is an obligation which the Governments concerned cannot shirk, especially when the refugees proceed to organize terrorist groups.

101. Moreover, the publicity which has been given to the recent acts of violence by the Syrian official radio and, in particular, the public statement of the Head of the Syrian Government that he would abstain from curbing the activities of the El-Fatah lead my Government to believe that the Syrian Government cannot be exonerated from all responsibility for the recent incidents.

102. As my delegation has had occasion to point out several times, notably at the 1291st meeting of 29 July 1966, my Government considers that the only way to put an end to this chain of violence would be to reinstitute plenary meetings of the Israel-Syrian Mixed Armistice Commission.

103. The PRESIDENT: With the permission of the Council, I shall now make a short statement on behalf

dangereuses continueront de prendre toutes mesures possibles pour interdire l'utilisation de leur territoire à n'importe quelle organisation terroriste dont les activités visent les populations d'un Etat Membre des Nations Unies, quel qu'il soit.

96. Enfin, nous en appelons à toutes les parties, y compris Israël, pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de nature à aggraver encore la situation dans cette région.

97. M. SEYDOUX (France): Ma délégation a écouté avec une vive attention les déclarations du Ministre des affaires étrangères d'Israël et celles du représentant de la Syrie. Elle ne peut cacher son inquiétude devant une situation déjà lourde de dangers et qui s'est encore détériorée à la suite des derniers incidents qui, eux aussi, ont causé des pertes en vies humaines que ma délégation déplore.

98. Récemment encore, j'ai eu ici l'occasion d'exprimer notre réprobation de toutes mesures de représailles, à la fois sur le plan des principes et en considération du caractère disproportionné qu'elles revêtent inévitablement.

99. Ma délégation se plaît à constater que, cette fois-ci, le Gouvernement d'Israël ne s'est pas laissé aller à de telles actions, cela en dépit de l'émotion compréhensible que les graves incidents dont se trouve saisi le Conseil ont provoquée dans l'opinion publique israélienne.

100. Cette situation vient souligner les responsabilités qui incombent aux Nations Unies dans le règlement de tels incidents et dans le rétablissement des relations pacifiques entre pays voisins. En disant cela, ma délégation ne perd pas de vue que ce sont à des groupes terroristes et non à des unités militaires régulières que les derniers attentats en territoire israélien doivent être attribués. Mais, sans méconnaître la difficulté qu'il peut y avoir pour un gouvernement arabe à contenir la violence des sentiments des Palestiniens qui se sont trouvés chassés de leur pays, on est en droit cependant de demander aux pays d'accueil de contrôler l'action de ces réfugiés sur leur territoire. C'est là une obligation à laquelle ne sauraient se soustraire les gouvernements intéressés surtout lorsque cette action revêt l'aspect de groupes terroristes organisés.

101. D'autre part, la publicité qui a été donnée aux récents actes de violence par la radio officielle syrienne et surtout la déclaration faite en public par le chef du Gouvernement syrien selon laquelle il entendait s'abstenir de refréner l'action d'El-Fatah conduisent mon gouvernement à penser que le Gouvernement de la Syrie ne peut s'exonérer de toute responsabilité dans les incidents qui se sont produits dernièrement.

102. Ainsi que ma délégation a eu à plusieurs reprises, notamment au cours de la 1291ème séance du 29 juillet 1966, l'occasion de l'indiquer, mon gouvernement considère que la seule manière de mettre un terme à cette suite de violences consiste à faire en sorte que reprennent les séances plénières de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne.

103. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avec la permission du Conseil, j'aimerais faire une brève

of the UNITED KINGDOM. I wish to speak shortly but very clearly. Perhaps I might make a brief reference to the personal comment made by my friend the representative of Syria. I am not a Biblical expert, but perhaps the Foreign Minister of Israel will correct me if I am wrong in saying that I remember an ancient Biblical phrase: "Would that mine adversary had written a book". But speaking as an old friend of the representative of Syria, I would go on to say that my own experience and my own personal views are quite irrelevant to what we are now discussing. It is quite true, years ago, in a decade of experience in Palestine, I learned to have a great devotion and respect for the Arab peoples, and all my subsequent experience and friendship have deepened that respect and devotion. But I would also say that I learned in those years of riot and rebellion what is possibly the principal lesson of my life: I learned the extent of the evil which is done when men are divided by violence and hatred and fear. And it is indeed with that in mind that I come to speak of the subject which is before us in this debate.

104. My Government has watched with grave and growing concern the deteriorating situation on the borders between Israel and Syria, and we would say at once that we welcome the decision of Israel to bring the question to this Council; we think that it was right to do so.

105. Only two months ago the Council was called to consider the dangerous situation that had been developed in the border area between Syria and Israel. At that time Sir Roger Jackling, on behalf of the United Kingdom delegation, in his statement on 29 July 1966 [1291st meeting] emphasized the responsibility of the Syrian Government, both as a Member of the United Nations and under the Armistice Agreement, to ensure that no active hostility was planned or mounted from its territory, irrespective of the status of the perpetrators. It cannot be disputed that there is a clear duty, under the Armistice Agreement, on the Governments of both Syria and Israel to maintain the peace on their respective sides of the armistice demarcation line and to exercise proper responsibility to ensure that terrorist incidents of the kind which now confront us do not occur. There is a clear responsibility on the Syrian Government, under the Armistice Agreement, to prevent raids being mounted from Syrian territory.

106. My delegation was much concerned to learn from the statements to which reference has been made, including the statement of the Prime Minister of Syria on 10 October, to the following effect, that: "We are not the guardians of Israel's safety. We are not resigned to holding back the revolution of the homeless and oppressed Palestinian people. Under no circumstances shall we do so." We do not think that the Council will ever accept that any Member State

déclaration au nom du ROYAUME-UNI. Je ne serai pas long, mais je veux être clair. J'aimerais faire une brève allusion à l'observation de caractère personnel faite par mon ami le représentant de la Syrie. Je ne suis pas un expert des questions bibliques, mais peut-être le Ministre des affaires étrangères d'Israël voudra-t-il bien me dire si je me trompe en attribuant à la Bible la citation: "Si seulement mon adversaire avait écrit un livre!" Mais, bien que je sois un vieil ami du représentant de la Syrie, je voudrais poursuivre en déclarant que ma propre expérience et mes opinions personnelles n'ont aucun rapport avec le problème dont nous débattons actuellement. Il est parfaitement vrai qu'il y a bien longtemps, au cours de 10 années passées en Palestine, j'ai appris à respecter le peuple arabe et à me dévouer pour lui et que, par la suite, l'expérience et l'amitié n'ont fait que renforcer ce respect et ce dévouement. Mais je voudrais dire aussi qu'au cours de ces années d'émeutes et de rébellions, j'ai appris ce qui pourrait bien être la leçon essentielle de ma vie: je me suis rendu compte de l'étendue du mal que peuvent causer des hommes lorsque les divisent la violence, la haine et la crainte. Et, en vérité, c'est en pensant à tout cela que j'en viens à parler du sujet de nos débats.

104. Mon gouvernement a suivi avec une inquiétude profonde et croissante l'aggravation de la situation aux frontières d'Israël et de la Syrie et nous voudrions dire immédiatement que nous accueillons favorablement la décision d'Israël de porter la question devant ce conseil. Nous estimons que ce pays a eu raison d'agir ainsi.

105. Il y a deux mois seulement, le Conseil a été appelé à examiner la situation dangereuse qui s'était créée dans la zone frontière séparant la Syrie d'Israël. A l'époque, sir Roger Jackling, dans sa déclaration du 29 juillet 1966 [1291ème séance] au nom de la délégation du Royaume-Uni, a souligné la responsabilité qui incombait au Gouvernement syrien, en tant que Membre des Nations Unies et aux termes de la Convention d'armistice, de veiller à ce qu'aucun acte d'hostilité ne soit prémédité ou organisé à partir de son territoire, quel que soit le statut des coupables. On ne peut nier qu'aux termes de la Convention d'armistice, il incombe clairement aux Gouvernements syrien et israélien de maintenir la paix dans leurs territoires respectifs de part et d'autre de la ligne de démarcation d'armistice et d'assumer comme il convient la responsabilité de garantir que des incidents terroristes de la nature de ceux que nous examinons actuellement ne se produisent pas. Aux termes de la Convention d'armistice, il incombe clairement au Gouvernement syrien d'empêcher que des raids ne soient organisés à partir de son territoire.

106. C'est avec inquiétude que ma délégation a pris connaissance des déclarations dont il a été fait mention et, notamment, la déclaration faite par le Premier Ministre syrien, le 10 octobre, à savoir que "Nous ne sommes pas les gardiens de la sécurité d'Israël. Nous ne sommes pas disposés à freiner la révolution du peuple palestinien. Nous ne le ferons en aucun cas." Nous ne pensons pas que le Conseil acceptera jamais qu'aucun Etat Membre des Nations Unies puisse

of the United Nations can abrogate its responsibility for actions originating in its territory; and I restate the obvious general principle that for a Government to be accessory to force and thus to be implicated in the use of force is totally unacceptable. It therefore must be the duty of any Government to prevent or oppose by all means at its disposal the use of its territory for the mounting of any activity the aim of which is violence. Indeed, it was in defence of this principle that the Council voted unanimously only a few hours ago.

107. It is surely the duty of the Council constantly to recall to Governments their obligation in this respect whenever violence has occurred or whenever tension may seem to be on the point of erupting into violence. But since the letter addressed to me on 13 October 1966 [S/7544] by the representative of Syria shows that there is dispute about the facts of the present situation between Israel and Syria, my delegation would welcome an investigation by the United Nations Truce Supervision Organization, so that impartial evidence can be quickly presented to us. Whenever there is dispute on facts, we advocate impartial investigation. Indeed, I was happy to note that the representative of Syria and the Foreign Minister of Israel both were anxious to bring to bear the machinery of the United Nations which already exists to deal with such matters. We hope therefore that the Secretary-General can arrange for a report to be made available to us quickly on the incidents which are the subject of the present complaint.

108. In the meantime, my Government urges, in the strongest terms, the Governments of both Syria and Israel to exercise the utmost caution and restraint so that the situation is not made more dangerous by any further rash act.

109. A clear duty of the Council is to take every possible step immediately to stop acts of violence and conflict, to prevent any recurrence or extension of such acts and to enlist the positive help of the United Nations in a combined and concerted effort to restore and maintain peaceful conditions.

110. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): After listening attentively to the statements of the Israel and Syrian representatives, we have been confirmed in our conviction that Israel's hasty recourse to the Security Council is nothing but a tactic designed to distract attention from the real causes of tension in the Middle East and to conceal the military preparations being undertaken by extremist circles in Israel against the Syrian Arab Republic. This tactic by Tel Aviv is not new, nor is it in any way original. I am sure the Council fully realizes that often in the past the initiators of hostile acts and schemes have made haste to come to the Security Council with the secret purpose of trying to make the intended victim appear

ainsi révoquer ses responsabilités pour des actes qui trouvent leur origine sur son territoire, et je réaffirme le principe général évident qu'il est totalement inacceptable qu'un gouvernement se fasse le complice d'un acte de force et soit ainsi impliqué dans une affaire de recours à la force. En conséquence, il est du devoir de tout gouvernement d'empêcher ou d'interdire, par tous les moyens dont il dispose, qu'il soit fait usage de son territoire pour organiser toute activité qui aurait pour but la violence. En fait, c'est pour la défense de ce principe que le Conseil s'est prononcé à l'unanimité, il y a seulement quelques heures.

107. Il est certainement du devoir du Conseil de rappeler sans cesse aux gouvernements leurs obligations à cet égard, chaque fois que la violence a éclaté ou lorsque la tension semble être sur le point de dégénérer en violence. Cependant, étant donné que la lettre qui m'a été adressée le 13 octobre 1966 [S/7544] par le représentant de la Syrie montre qu'il existe des divergences entre Israël et la Syrie au sujet des faits dans la situation actuelle, ma délégation souhaiterait que l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve se livre à une enquête, de façon que des preuves impartiales puissent nous être rapidement présentées. Toutes les fois qu'il existe des divergences relatives à la réalité des faits, nous préconisons une enquête impartiale. En fait, je constate avec plaisir que le représentant de la Syrie et le Ministre des affaires étrangères d'Israël sont également désireux de faire agir le dispositif des Nations Unies déjà en place pour traiter des problèmes de cette nature. Nous espérons que le Secrétaire général pourra prendre les dispositions nécessaires pour qu'un rapport nous soit soumis rapidement sur les incidents qui font l'objet de la plainte que nous examinons.

108. En attendant, mon gouvernement demande instamment, dans les termes les plus énergiques, aux Gouvernements de la Syrie et d'Israël de faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande modération afin de ne pas aggraver, par des actions précipitées, les dangers de la situation.

109. Le Conseil a le devoir évident de prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour mettre fin aux actes de violence et au conflit, pour prévenir tout retour ou toute extension de tels actes et pour assurer la contribution positive des Nations Unies à des efforts combinés et concertés de nature à restaurer et à maintenir la paix.

110. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Après avoir écouté avec attention les déclarations des représentants d'Israël et de la Syrie, nous sommes plus que jamais convaincus que le recours précipité d'Israël au Conseil de sécurité n'est rien de moins qu'une manœuvre visant à détourner l'attention des véritables sources de tension qui existent au Moyen-Orient et à camoufler les préparatifs militaires des milieux extrémistes israéliens contre la République arabe syrienne. Le procédé auquel Tel-Aviv vient de recourir n'est ni nouveau ni très original. Le Conseil n'ignore pas, bien entendu, que plus d'une fois, par le passé les fauteurs d'agression se sont précipités au Conseil de sécurité dans le but secret de

the guilty party and to deceive world public opinion.

111. With regard to the incidents which have served as the pretext for Israel's request for the convening of the Security Council, we should like to point out that, in a letter submitted on behalf of his Government and circulated today as an official document [S/7544], Mr. Tomeh, the Syrian representative, again stated that Syria repudiates as totally groundless Israel's attempt to make Syria appear the guilty party.

112. At the Council's meeting, Mr. Tomeh furnished new proofs of the groundlessness of this attempt. Characteristically, the Israel representative, in his statement before the Council today, was unable to support his assertions with any convincing facts or serious arguments. All the Israel Minister's accusations against Syria in fact rest on the flimsy premise that some so-called subversive elements infiltrate into Israel from Syrian territory. But his numerous and unconvincing arguments are built on sand, since, as the members of the Council will have realized, the key point—that the persons committing these acts of sabotage were operating from Syrian territory—has not been proved. Therefore all these arguments in fact boil down to unsubstantiated assertions.

113. This is not the first year that the Security Council is considering a situation fraught with danger to peace in the Middle East, where the united forces of reaction are opposing the Arab people's struggle for liberation and their desire to consolidate their political independence and promote their social progress.

114. We of course remember that quite recently—in July and August of this year—the Security Council discussed in great detail the serious situation created by Israel's aggressive acts against the Syrian Arab Republic.

115. Clearly, the real reason for the deep concern which the peace-loving peoples feel about the situation in the Middle East lies, broadly speaking, in the extremist course which Israel and its backers pursue in relation to the Arab countries and in the attempts of the imperialist Powers to curb by force the national liberation movements of the peoples. It is no secret that we have recently witnessed a resurgence of the forces of imperialism and reaction in the Middle East, caused by the fact that the number of Arab countries pursuing an independent policy is steadily increasing. The Syrian Arab Republic is one such country.

116. Ever since the Syrian people began to consolidate their national independence and promote their social progress, military tension has begun building up on Syria's borders. We have seen that Israel has recently begun concentrating large numbers of troops along its Syrian border. Military manoeuvres have been conducted in areas near the Syrian border, and

rejeter leurs responsabilités sur la victime de leurs desseins agressifs et ainsi d'abuser l'opinion mondiale.

111. A propos des incidents qui ont servi de prétexte à Israël pour demander la convocation du Conseil de sécurité, je me permettrai d'attirer l'attention du Conseil sur la lettre du représentant de la Syrie, M. Tomeh, qui nous a été distribuée aujourd'hui, en tant que document officiel [S/7544]. Au nom de son gouvernement, M. Tomeh souligne que la Syrie rejette comme entièrement dénuée de fondement la tentative d'Israël d'attribuer à la Syrie la responsabilité des incidents qui se sont produits.

112. M. Tomeh vient de nous présenter de nouvelles preuves de la vanité de ces tentatives. Il est caractéristique que, dans l'intervention qu'il a faite devant le Conseil, le représentant d'Israël n'a pu avancer aucun argument ni aucun fait plausible ou sérieux à l'appui de ses accusations. Toutes les accusations lancées par le Ministre israélien contre la Syrie reposent sur un argument fragile selon lequel des éléments subversifs s'infiltreraient en Israël à partir du territoire syrien. Mais, à quoi cela sert-il d'accumuler tous ces arguments qui ne tiennent pas? Autant bâtir sur le sable! Le Conseil de sécurité a pu se convaincre en effet que l'essentiel n'a pas été prouvé; le représentant d'Israël ne nous a pas fourni la preuve que les responsables des actes de sabotage ont bien agi à partir du territoire syrien. Ainsi, nous nous trouvons devant des affirmations gratuites lancées à la légère.

113. Depuis des années, déjà le Conseil de sécurité s'occupe de la situation dangereuse pour la paix qui prévaut au Moyen-Orient, où la lutte légitime des peuples arabes pour leur libération, leurs aspirations au progrès social et au renforcement de leur indépendance politique se heurtent au front uni des forces de la réaction.

114. Nous n'avons pas oublié que, très récemment — en juillet et en août dernier — le Conseil a été amené à examiner de façon approfondie la situation sérieuse résultant des actes d'agression commis par Israël contre la République arabe syrienne.

115. La vive inquiétude qu'éprouvent les peuples épris de paix devant la situation au Moyen-Orient résulte incontestablement de la politique extrémiste que poursuivent Israël et ses alliés à l'égard des Etats arabes et des efforts déployés par les puissances impérialistes pour endiguer, grâce au recours à la force, l'expansion des mouvements de libération nationale. Ce n'est un secret pour personne que l'on a pu assister ces derniers temps à une intensification des activités des forces de l'impérialisme et de la réaction au Moyen-Orient. Elle est liée au fait que le nombre des pays arabes qui poursuivent une politique d'indépendance n'a cessé de s'accroître. L'un de ces pays est la République arabe syrienne.

116. Depuis que la Syrie s'est engagée sur la voie d'une plus grande indépendance nationale et du progrès social, la tension militaire n'a fait que monter à ses frontières. Ces temps derniers, on a pu voir Israël concentrer aux confins de la Syrie des forces armées importantes. Des manoeuvres militaires se déroulent aux abords des frontières syriennes, vers

a large number of landing units equipped with artillery and mine-throwers have been transferred there. Israel has partially mobilized its reserves. Furthermore, we have information that preparations are under way in Israel for an air attack on Syrian territory bordering on Israel to clear the way for incursion by Israel forces deep into Syria.

117. In this connexion, we can hardly fail to be disturbed by the statement made recently by General Rabin, the Chief of Staff of the Israel armed forces, disclosing the real aims of the plot against Syria. In an interview with a correspondent of the military journal Bamahane, General Rabin stated forthrightly that the so-called retaliatory actions of Israel's armed forces "will be directed primarily against the present political régime in Syria".

118. The Security Council cannot, of course, ignore statements such as this by official representatives of Israel which are entirely contrary to that State's obligations under the United Nations Charter. The actions of the Israel side pose a threat to peace and tranquillity in the Middle East and clearly belie the Israel Government's assurances that Israel seeks peace and tranquillity on its borders.

119. Concomitant with these military preparations in Israel, ever-increasing pressure is being brought to bear on Syria by the imperialist Powers and Arab reactionaries. It is significant that the Springfield, flagship of the United States Sixth Fleet, recently paid a visit—which was meant to be noticed—to the port of Beirut. The people of the Middle East have often seen that precisely at that moment when provocative actions are under way against one of the countries of the region the United States Fleet pays "courtesy calls" on Middle Eastern ports.

120. As Radio Damascus recently announced, Mr. Youssef Zu'ayen, the Prime Minister of Syria, told the Association of Arab Jurists that the Syrian Government had information confirming United States participation in the financing of plots against the Syrian Government.

121. It is pertinent in this connexion to point out that, as a result of the position taken by the Israel Government on the machinery created under the Israel-Syrian Armistice Agreement, the Security Council has no information at its disposal about the alleged incidents other than unilateral statements by the Israel Government itself. Instead, we hear a barrage of threats against the Syrian Arab Republic, and such threats, as recent experience teaches us, are invariably followed by hostile acts on the part of Israel. This practice of appealing to the Security Council with trumped-up complaints and accusations designed to cover up military provocations against the neighbouring Arab countries, to which the Israel extremists have repeatedly resorted in the past and are,

lesquelles ont fait mouvement de nombreuses unités de débarquement, équipées de pièces d'artillerie et de lance-mines. En même temps, Israël procède à la mobilisation partielle des réserves. En outre, selon certains renseignements, on prépare en Israël une attaque aérienne sur les régions frontalières de la Syrie, qui pourrait être le prélude d'une offensive en profondeur.

117. Dans ces conditions, comment ne pas s'inquiéter de la récente déclaration du général Rabin, chef d'état-major des forces armées israéliennes, dans laquelle il a dévoilé les objectifs réels du complot tramé contre la Syrie. Dans une interview accordée au correspondant du journal militaire Bamahane, le général Rabin a déclaré tout crûment que les prétendues représailles qui pourront être exercées par les forces armées israéliennes "seront dirigées avant tout contre le régime politique existant actuellement en Syrie".

118. Le Conseil de sécurité ne peut, bien entendu, rester indifférent devant ces déclarations des représentants officiels du Gouvernement israélien, qui vont à l'encontre des obligations qui incombent à ce gouvernement aux termes de la Charte des Nations Unies. Les actes d'Israël constituent une menace à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient et vont manifestement à l'encontre des déclarations du Gouvernement israélien, qui prétend aspirer à la paix et à la sécurité sur ses frontières.

119. Les préparatifs militaires d'Israël s'accompagnent de pressions toujours plus fortes exercées par les puissances impérialistes et les réactionnaires arabes contre la Syrie. Il est intéressant de noter à cet égard que, récemment, le Springfield, navire amiral de la VIème flotte des Etats-Unis, a fait ostensiblement escale à Beyrouth. Comme on pu, maintes fois, le constater les peuples du Moyen-Orient, c'est au moment précis où se prépare un acte de provocation contre l'un des pays de la région que la flotte américaine juge bon de faire une visite "de courtoisie" dans les ports du Moyen-Orient.

120. Ainsi que l'a récemment annoncé Radio-Damas, le Premier Ministre syrien, M. Youssef Zu'ayen, a déclaré, au cours d'un entretien avec les représentants de l'Association des juristes des pays arabes, que le Gouvernement syrien était en possession de renseignements confirmant la participation des Etats-Unis au financement des complots qui se trament contre le Gouvernement syrien.

121. Il convient de noter qu'étant donné la position adoptée par le Gouvernement israélien en ce qui concerne le mécanisme créé par la Convention d'armistice syro-israélienne, le Conseil de sécurité ne dispose d'aucun autre renseignement que les déclarations unilatérales du Gouvernement israélien lui-même, sur les incidents qui se seraient produits. Tout ce que nous entendons, ce sont des menaces continuelles contre la République arabe syrienne, auxquelles, comme il ressort d'un passé tout récent, succèdent invariablement des actes agressifs de la part d'Israël. La pratique qui consiste à soumettre au Conseil de sécurité des plaintes sans fondement et des accusations montées de toutes pièces afin de donner le change sur les provocations armées contre

as we can see, resorting to in this case, cannot deceive anyone.

122. This is what happened in 1964, when the Israel Air Force carried out a raid against Syria; this is what happened in July 1966, when the Israel Air Force, on direct orders from Tel Aviv, again violated Syrian air space and bombed Syrian territory.

123. Many facts show that Israel's warmongers, encouraged by the imperialist forces of reaction, are by no means willing to renounce the use of armed force against the Arab States which follow an independent foreign policy and oppose colonialist intrigues in the Near and Middle East.

124. The facts we have presented are reason enough for the Soviet Union and other peace-loving countries to feel concern at the mounting tension in the region of Syria. Naturally, we can hardly be indifferent to attempts to disturb peace in this region.

125. The ruling circles in Tel Aviv must carefully weigh the possible serious consequences of a worsening of the situation along Israel's armistice lines with the Arab States. The Security Council, which, under the Charter, bears primary responsibility for the maintenance of international peace, is in duty bound to issue a stern warning to those harbouring aggressive plans against the independent and sovereign Syrian Arab Republic and to prevent events from taking a course which would threaten the maintenance of peace in the Near and Middle East.

126. Mr. CORNER (New Zealand): It is a cause of deep regret to my delegation that, for a second time within the space of three months, the Council has convened to consider serious complaints of incidents disrupting life along the frontier of Israel and Syria. At our last series of meetings the Council was not permitted to express its collective concern at the tense situation that had been developing in this area. This sterile outcome reflected little credit upon either the role of the Council or its effectiveness as the organ charged with the principal responsibility for maintaining international peace. The explanation is well known to all members here.

127. Nevertheless, my delegation had believed that the parties involved could not have failed to note the widespread anxiety displayed in the Council at the renewed violence and the consequent loss of life and the damage to property. Nor could they, we felt, have been unmindful of the appeals for restraint, so that peace in the region—precarious thing that it is—might be restored and the constructive work of the United Nations machinery there be resumed.

les pays arabes voisins, pratique à laquelle le Gouvernement israélien a plus d'une fois recouru par le passé et à laquelle, comme nous avons pu nous en convaincre, recourent à nouveau aujourd'hui les extrémistes israéliens ne peut cependant induire personne en erreur.

122. N'est-ce pas ainsi que les choses se sont passées en 1964, lors du raid de l'aviation israélienne contre le territoire syrien? N'est-ce pas ainsi, également, que les choses se sont passées en juillet 1966, lorsque les forces aériennes israéliennes, sur l'ordre direct de Tel-Aviv, ont de nouveau violé l'espace aérien syrien et bombardé le territoire syrien?

123. De nombreux faits prouvent que les milieux bellicieux d'Israël, forts de l'appui des forces impérialistes de la réaction, ne sont nullement disposés à renoncer à l'emploi de la force armée contre les pays arabes qui poursuivent une politique étrangère indépendante et refusent de se prêter aux desseins des forces du colonialisme dans la région du Proche et du Moyen-Orient.

124. Il n'est que naturel dans ces conditions que l'Union soviétique, ainsi que les autres pays épris de paix, soient alarmés de la détérioration de la situation aux frontières de la Syrie. Il va sans dire que nous ne pouvons demeurer indifférents devant ces tentatives faites pour troubler la paix de la région.

125. Les milieux dirigeants de Tel-Aviv se doivent d'évaluer lucidement les conséquences très sérieuses que pourrait avoir toute nouvelle aggravation de la situation sur la ligne d'armistice avec les Etats arabes. Le Conseil de sécurité, auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix internationale, se doit de formuler une mise en garde solennelle à l'endroit de ceux qui nourrissent des desseins agressifs contre la République arabe syrienne, Etat indépendant et souverain, et ne saurait tolérer que la situation se détériore jusqu'à constituer une menace au maintien de la paix au Proche et au Moyen-Orient.

126. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Ma délégation regrette profondément que pour la deuxième fois, en l'espace de trois mois, le Conseil ait dû se réunir pour examiner de graves plaintes ayant trait à des incidents qui bouleversent la vie sur la frontière syro-israélienne. Lors de notre dernière série de séances, le Conseil n'a pas été autorisé à exprimer collectivement son inquiétude devant la tension qui s'était accentuée dans cette région. Ces efforts stériles ne sont guère à l'honneur du Conseil quant à son rôle ou à son efficacité en tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix internationale. Tous les membres ici présents en connaissent la raison.

127. Ma délégation croyait toutefois que les parties intéressées n'avaient pas pu manquer de noter l'inquiétude générale qu'éprouvaient les membres du Conseil devant ces nouveaux actes de violence et devant les pertes en vies humaines et les dommages à la propriété qui en résultaient. Elles ne pouvaient pas non plus, pensions-nous, rester sourdes aux appels à la modération, de sorte que la paix dans la région — si précaire soit-elle — pourrait se rétablir et que

128. So much for our expectations. In recent weeks we have become increasingly alarmed at indications that the over-all political situation in the Middle East, far from improving, has, on the contrary, steadily worsened. It has in fact deteriorated to the point where the tranquillity of the entire region appears to hang in the balance.

129. The matters raised in the complaints now before the Council are only one aspect of this disquieting condition. But they pose the gravest and most immediate threat of igniting a dangerous outbreak of hostilities.

130. In the circumstances, the Government of Israel has on this occasion properly chosen to seek redress from the appropriate international body, for complaints which it considers well founded. Too often in the past the Council has had reason to deplore a decision to respond initially to provocation by way of unilateral action. The restraint so far exercised is especially welcome in view of the statement by the Israel Chief of Staff on 11 September concerning a "new form" of reaction to border raids "involving military action against any régime supporting terrorist activities". We hope such restraint will continue so that the expectations of the Council in this respect may be fulfilled.

131. We have studied closely the letters of 10 October [S/7536] and 12 October 1966 [S/7540] submitted by the representative of Israel. These are, of course, only the latest in a whole series of similar messages extending back to, and indeed beyond, the Council's earlier consideration of this matter. Read together, they present a deplorable record of death, injury and destruction, whatever may be the origins of those incidents. What is even more ominous is the disclosure that this violence has all the characteristics of a carefully planned and executed campaign. There is a pattern to the occurrence and nature of the incidents that allows of no other conclusion.

132. Israel has charged previously, and has now repeated the accusation, that responsibility for these acts rests upon armed groups working from Syrian territory, with the active encouragement of the Syrian authorities. The evidence relating to the most recent incidents has yet to be analysed and we have no desire to make a hasty judgement upon this particular case. It may once again be difficult if not impossible, as has been found on other occasions, to establish beyond shadow of doubt that the terrorists had indeed emanated from a particular place. The authors of sneak attacks rarely show themselves in open view; that is the characteristic of this new type of incident.

133. We do not fail to note that the Government of Syria has consistently denied any association with

le travail constructif des rouages des Nations Unies pourrait reprendre.

128. Tels étaient nos espoirs. Au cours de ces dernières semaines, nous avons été de plus en plus inquiets de voir que loin de s'améliorer la situation politique générale au Moyen-Orient s'est au contraire progressivement détériorée. En fait, elle s'est détériorée à un point tel qu'il y va, semble-t-il, de la tranquillité de la région tout entière.

129. Les questions soulevées dans les plaintes dont le Conseil est actuellement saisi ne sont que l'un des aspects de cette inquiétante situation. Mais elles constituent néanmoins l'un des dangers les plus immédiats et les plus graves qui menace de déclencher de dangereuses hostilités.

130. Etant donné les circonstances, le Gouvernement israélien a cette fois-ci très justement choisi de venir demander réparation auprès de l'organe international approprié en présentant des plaintes qu'il estime bien fondées. Trop fréquemment dans le passé, le Conseil a déploré à juste titre la décision de riposter immédiatement à toute provocation par des actes unilatéraux. La modération dont il a été fait preuve jusqu'ici est particulièrement encourageante si l'on tient compte de la déclaration du chef d'état-major israélien, qui, le 11 septembre, a parlé d'une "nouvelle forme" de réaction aux incursions frontalières qui "se traduirait par une action militaire dirigée contre tout régime accordant un soutien aux activités terroristes". Nous espérons que cette modération se poursuivra de sorte que les vœux du Conseil en la matière pourront être exaucés.

131. Nous avons examiné de près les lettres datées respectivement du 10 octobre [S/7536] et du 12 octobre 1966 [S/7540] émanant du représentant d'Israël. Cene sont là bien entendu que les derniers en date de toute une série de messages de même nature qui en fait remontent à l'examen de cette question auquel le Conseil a procédé antérieurement — et le précédent même. Pris dans leur ensemble, tous ces messages constituent une chronique abominable de morts, de blessures et de destruction, quelle que soit la cause de ces incidents. Mais ce qui est encore plus inquiétant c'est la révélation que ces actes de violences possèdent toutes les caractéristiques d'une campagne soigneusement planifiée et exécutée. La façon dont ces incidents se produisent et leur nature excluent toute autre conclusion.

132. Israël a déjà dit et vient de le répéter que les responsables de ces incidents sont des groupes armés agissant à partir du territoire syrien, et activement encouragés par les autorités syriennes. Il faut encore analyser les circonstances des incidents les plus récents, et nous n'avons aucune envie d'émettre un jugement hâtif dans le cas particulier qui nous occupe. Il se peut qu'une fois de plus, comme cela s'est produit en d'autres occasions, il soit difficile sinon impossible d'établir sans le moindre doute que les terroristes sont en effet venus d'un endroit donné. Ceux qui se livrent à des attaques sournoises se montrent rarement à découvert, c'est une des caractéristiques de ce nouveau type d'incident.

133. Nous ne manquons pas de relever que le Gouvernement syrien a constamment démenti toute asso-

these groups of saboteurs and murders or responsibility for their deeds and continues to do so in the latest letter from the representative of Syria [S/7544]. But the Israel representative has maintained, and press reports we have seen appear to confirm, this charge that Syrian media—and in particular the Government-operated Damascus radio—are nevertheless continuing to publish and broadcast what are called "war communiqués" describing each incident on Israel territory immediately it has taken place. That suggests a relationship which it would be naïve to ignore. Even if such a relationship continues to be denied as in the Syrian letter just mentioned, who could deny that the use of official media for diffusion of material which cannot be regarded other than as an incitement to further acts of this nature is contrary to this whole spirit not only of the Armistice Agreement but of the Charter itself?

134. Even less consistent with a serious intent to uphold that Agreement are the further threatening statements attributed to official Syrian sources which have been quoted in recent Israel letters and have not yet been refuted. The attitude of my delegation has already been stated. At the Council's meeting on 29 July 1966 we noted that such statements could not be lightly dismissed and we observed: "the duty imposed by the Charter on all Member States to refrain from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State is an absolute one. It certainly does not admit of exceptions in favour of a people's war of liberation, nor, obviously, do the terms of the Armistice Agreement." [1292nd meeting, para. 86.]

135. We sought at that time a reassurance from the representative of Syria about the statements in question. That request was not met. As a consequence my delegation, and we believe a majority of the delegations present, had no option but to draw certain conclusions which necessarily affected our attitude towards the particular incidents then under consideration.

136. In view of the very serious charges now laid by the representative of Israel and the legitimate misgivings which they have aroused, my delegation believes the need for reassurance from the Syrian authorities is even more pressing. We have been ready, indeed eager, to give our full attention to any reasonable explanation for the incidents described in the Israel letter which the representative of Syria might have presented. After listening intently to the statement of the representative of Syria, we must confess that in our view such an explanation is still lacking.

137. The plain fact is that incidents have occurred within the territory of a Member State which, like all Member States of this Organization, is entitled to

ciation avec ces groupes de saboteurs et de meurtriers et qu'il renie toute responsabilité pour leurs actes; c'est d'ailleurs ce qu'il continue de faire dans la dernière lettre émanant du représentant de la Syrie [S/7544]. Mais le représentant d'Israël a soutenu, et les informations parues dans la presse semblent corroborer son affirmation, que les moyens de communication de masse syriens — et notamment la radio officielle de Damas — continuaient néanmoins à publier et à diffuser ce que l'on nomme des "communiqués de guerre" relatant dès qu'il a lieu chaque incident qui se produit en territoire israélien. Ceci semble indiquer un lien dont il serait naïf de ne pas tenir compte. Même si ce lien fait toujours l'objet de démentis, comme dans la lettre syrienne que je viens de mentionner, qui peut nier le fait que le recours à des moyens de communications officiels pour diffuser ce qui ne peut être considéré autrement qu'un encouragement à d'autres actes de même nature, est contraire à l'esprit non seulement de la Convention d'armistice mais aussi de la Charte elle-même?

134. Les nouvelles déclarations menaçantes attribuées à des sources officielles syriennes, citées dans de récentes lettres d'Israël et qui n'ont pas encore fait l'objet de démentis sont encore plus incompatibles avec une véritable intention de respecter cette Convention. La délégation néo-zélandaise a déjà fait connaître sa position. A la séance du Conseil du 29 juillet 1966, nous avons noté que ces déclarations ne sauraient être écartées à la légère et nous avons fait observer que "... la Charte impose à tous les Etats Membres le devoir absolu de s'abstenir de la menace ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Ni la Charte ni évidemment les dispositions de la Convention d'armistice ne sauraient faire exception en faveur d'une "guerre populaire de libération" [1292ème séance, par. 86].

135. Nous avons à ce moment-là demandé au représentant de la Syrie de nous rassurer au sujet de ces déclarations. Il ne l'a pas fait. En conséquence, la délégation néo-zélandaise et, je crois, la majorité des délégations ici présentes, n'avaient pu faire autrement que de tirer certaines conclusions qui ont nécessairement influencé notre attitude à l'égard des incidents que nous étions alors en train d'examiner.

136. Compte tenu de la gravité des accusations portées à présent par le représentant d'Israël et des craintes justifiées qu'elles ont suscitées, la délégation néo-zélandaise estime qu'il est encore plus urgent d'obtenir une assurance de la part des autorités syriennes. En vérité, nous étions disposés et même très désireux d'accorder toute notre attention à toute explication raisonnable qu'aurait pu présenter le représentant syrien des incidents décrits dans la lettre israélienne. Après avoir écouté attentivement la déclaration du représentant de la Syrie, nous devons avouer qu'à notre avis, cette explication n'a pas encore été donnée.

137. Le fait, c'est que des incidents se sont produits dans le territoire d'un Etat Membre qui, comme tous les Etats Membres de cette organisation, a droit à

whatever degree of protection the Organization can afford.

138. On this occasion there should be no evasion. We believe that the Council must find the means of expressing the very real concern that all delegations must feel at the current situation. It cannot be doubted that peace between the parties again seems in such jeopardy that the Council could reasonably ask, as a first step, and perhaps before it goes on to consider the wider implications of the complaint raised, for immediate expressions of the parties' determination to fulfil their obligations under the Armistice Agreement.

139. We have noted from the statement this evening by the Foreign Minister of Israel that one party has already given such an undertaking in clear and unequivocal terms. We believe that members present would welcome a statement of similar intent from the representative of Syria. I must also note and commend as a further indication of a positive attitude the fact that the Government of Israel, as we have heard this evening from its Foreign Minister, has indicated to General Bull that it would welcome without conditions an inspection of its frontier areas with a view to an impartial ascertainment and report on allegations of troop concentrations and a military build-up in those areas. I find it hard to imagine a more conclusive reply than this to the charges of aggressive designs and the massing of military forces in areas adjacent to Syria just made by the representative of the Soviet Union. I find it equally hard to understand that the latter could have advanced such charges without reference of any sort—if I understood him correctly—to the answer thus given him in advance. It seems that none are so deaf as those who do not wish to hear.

140. Nor would it, we feel, be unreasonable for the Council, in re-emphasizing the responsibilities of both parties to control their borders, to place special stress on the dangers of terrorism and so-called wars of national liberation and the need for restraint. In any event we assume that the Council, in view of the rise in tension since its meetings in July, will wish to consider whether any further measures are possible to assist the United Nations Truce Supervision Organization and to try to ensure an end to border incidents.

141. The PRESIDENT: I have undertaken consultations with members of the Council and I think there is general agreement that we should continue this debate at 3 p.m. next Monday. I might say that the representatives of both Syria and Israel have already expressed a wish to reply to what has been said in the debate so far. I think that on Monday we should follow the usual practice of hearing other members of the Council wishing to speak and I shall then call on the

toute mesure de protection que l'Organisation est à même de lui fournir.

138. Cette fois-ci, il ne devrait pas y avoir de dérobade. La délégation néo-zélandaise estime que le Conseil doit trouver le moyen d'exprimer l'inquiétude très réelle que toutes les délégations doivent ressentir devant la situation actuelle. Il ne fait aucun doute que la paix entre les parties semble à nouveau tellement compromise que le Conseil peut très bien en premier lieu, et peut-être avant même de passer à l'examen des conséquences plus étendues de cette plainte, demander que les parties expriment immédiatement leur volonté de remplir leurs obligations au terme de la Convention d'armistice.

139. D'après la déclaration prononcée ce soir par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, nous avons observé que l'une des parties s'est déjà engagée à le faire, en termes clairs et non équivoques. Nous croyons que les membres ici présents accueilleraient favorablement une déclaration d'intention du même ordre de la part du représentant de la Syrie. Je dois également noter, en m'en félicitant, que le Gouvernement d'Israël, comme vient de nous le dire ce soir son ministre des affaires étrangères, a fait savoir au général Bull qu'il accueillerait favorablement sans aucune condition une inspection des régions frontalières en vue d'apprécier de façon impartiale la valeur des allégations selon lesquelles il y aurait des concentrations de troupes et des préparatifs militaires dans ces régions et d'en faire rapport, ceci est une autre indication de l'attitude constructive d'Israël. Il me semble difficile de trouver une réponse plus convaincante que celle-ci aux accusations qui viennent d'être faites par le représentant de l'Union soviétique relativement à des desseins d'agression et à des concentrations de forces militaires dans des zones proches de la Syrie. Il me semble tout aussi difficile de comprendre que ce représentant ait pu lancer de telles accusations sans se référer en aucune façon — si j'ai bien compris — à la réponse qui avait été ainsi donnée à l'avance. Il semble qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

140. De même, il ne nous semble pas déraisonnable que le Conseil, lorsqu'il réaffirmera les responsabilités des deux parties quant à la surveillance de leurs frontières, appelle plus particulièrement l'attention sur les dangers du terrorisme et des prétendues guerres de libération nationale ainsi que sur le besoin de faire preuve de modération. De toute façon, nous supposons que le Conseil, compte tenu de l'augmentation de la tension depuis sa réunion de juillet, voudra s'assurer s'il est possible d'adopter des mesures complémentaires pour aider l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et pour essayer de mettre un terme aux incidents de frontière.

141. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai entrepris des consultations avec les membres du Conseil et je crois que nous sommes tous d'accord pour reprendre ce débat à 15 heures lundi prochain. Les représentants de la Syrie et d'Israël m'ont déjà fait de leur désir de répondre à ce qui s'est dit jusqu'ici au cours du débat. Je crois que lundi nous devrions suivre la pratique habituelle et entendre les autres membres du Conseil qui désirent prendre la

representatives of Syria and Israel to exercise their right of reply to the full debate.

The meeting rose at 12.15 a.m., 15 October 1966.

parole et je demanderai ensuite aux représentants de la Syrie et d'Israël d'exercer leur droit de réponse pour l'ensemble du débat.

La séance est levée à 0 h 15, le 15 octobre 1966.